

## Rapport de présentation

Comptes financiers uniques (CFU) de  
l'exercice 2024,

Affectation des résultats de l'exercice 2024,

Vote des taux d'imposition communautaires  
de l'exercice 2025,

Budgets primitifs de l'exercice 2025,

Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028  
(budget principal) de la Communauté de  
communes des Vallées du Haut-Anjou  
(CCVHA)

## Sommaire

<b>1. Comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024</b>	<b>p. 3</b>
1.a. Préambule	p. 3
1.b. Le budget principal	p. 4
1.c. Impact du budget principal pour la transition écologique	p. 19
1.d. Les budgets annexes	p. 21
<b>2. Affectation des résultats de l'exercice 2024</b>	<b>p. 28</b>
<b>3. Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2025</b>	<b>p. 29</b>
<b>4. Budgets primitifs de l'exercice 2025</b>	<b>p. 30</b>
4.a. Préambule	p. 30
4.b. Le budget principal	p. 31
4.c. Les budgets annexes	p. 52
<b>5. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 actualisé (budget principal)</b>	<b>p. 62</b>
5.a. Un outil de pilotage et un instrument de prospective financière ayant vocation à être actualisé	p. 62
5.b. Les principales évolutions du PPI 2023-2028	p. 62

# **1. Comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024**

## **a. Préambule**

Le CFU est **un document commun à l'ordonnateur et au comptable public** qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit ainsi les mêmes fonctions de « *rendus de comptes* ».

Le CFU présente l'avantage de délivrer **une information financière plus simple et plus lisible que les ex comptes administratifs et comptes de gestion** :

- il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil communautaire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ex compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; élection par le conseil de son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote, le Président de la CCVHA devant quitter la salle au moment du vote).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025 (i) d'adopter les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024, (ii) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés, (iii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire :

- CFU du budget principal ;
- CFU du budget annexe Immobilier d'entreprises ;
- CFU du budget annexe Zones d'activités économiques ;
- CFU du budget annexe Assainissement ;
- CFU du budget annexe Générateurs photovoltaïques.

## b. Le budget principal

### *Les recettes réelles de fonctionnement*

**Les impôts & taxes (chapitre 73 hors attribution de compensation)** constituent en 2024 à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **8 758 K€**. Ils progressent de + 149 K€ (soit + 2%) par rapport à l'exercice précédent.

À noter parmi les principaux postes de recettes :

- **fraction de TVA compensant la perte de l'ex taxé d'habitation sur les résidences principales : 2 982 K€ en 2024**, soit - 29 K€ (- 1%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1 440 K€ en 2024**, soit + 35 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **allocations compensatrices de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 1 303 K€ en 2024**, soit - 23 K€ (- 2%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 1 247 K€ en 2024**, soit + 19 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 727 K€ en 2024**, soit - 35 K€ (- 5%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 345 K€ en 2024**, soit + 79 K€ (+ 30%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 252 K€ en 2024**, soit + 29 K€ (+ 13%) par rapport à l'exercice précédent.

**L'attribution de compensation (compte 73211)** constitue en 2024 le second poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **7 622 K€**. Elle progresse de + 807 K€ (+ 12%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés ; ces derniers s'élèvent à 7 162 K€, soit une progression de + 686 K€ (+ 11%) largement due à l'accroissement des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- le montant des charges transférées quant à lui s'élève à 1 095 K€, soit une progression de + 43 K€ (+ 4%) ; à noter en 2024 (i) le retrait de la commune de Saint-Sigismond (- 19 K€), (ii) une augmentation du montant des charges transférées au titre de la compétence « culture » (+ 57 K€) ainsi que du montant des charges transférées au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines » (+ 5 K€).

**Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70)** constituent en 2024 le troisième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **3 954 K€**. Ils progressent de + 250 K€ (+ 7%) par rapport à l'exercice précédent :

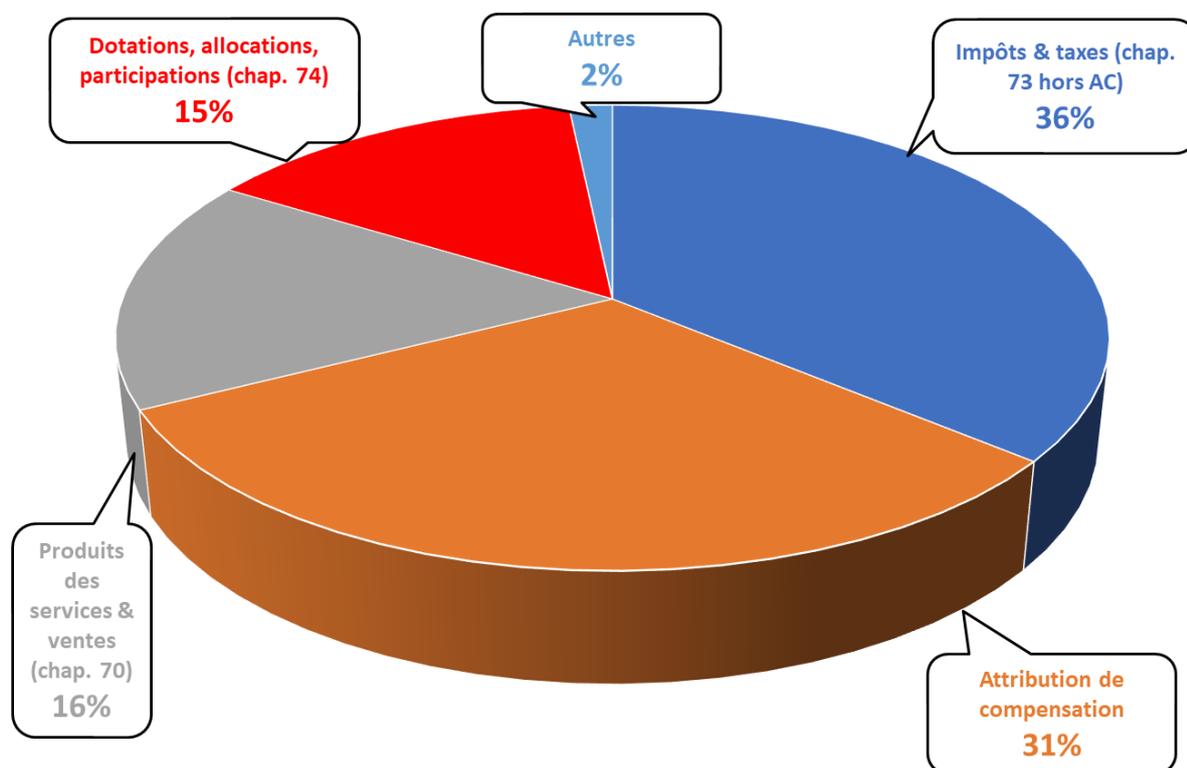
- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; ces dernières s'élèvent à 3 135 K€, soit une progression de + 209 K€ (+ 7%) ; il convient de rappeler que cette recette s'équilibre en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ».

**Les dotations, allocations & participations (chapitre 74)** constituent en 2024 le quatrième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **3 532 K€**. Elles augmentent de + 46 K€ (+ 1%) par rapport à l'exercice précédent.

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** constituent en 2024 le cinquième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **244 K€**. Ils diminuent de - 248 K€ (- 50%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette forte diminution est essentiellement liée à la baisse des revenus issus de la location des immeubles communautaires, intervenue à la suite de la mise en œuvre de la vente des pôles et maisons de santé.

**Les atténuations de charges (chapitre 013)** constituent en 2024 le sixième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **157 K€**. Regroupant les recettes liées à divers remboursements (versement des indemnités journalières de la sécurité sociale ou par les assurances du personnel, remboursement de la prime dite inflation par l'Etat, etc.), elles diminuent de - 154 K€ (- 50%) par rapport à l'exercice précédent.



<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cptes 775, 776 &amp; chap. 78) [en K €]</b>	<b>Résultats 2023</b>	<b>Résultats 2024</b>
Atténuations de charges [chap. 013]	311	157
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 703	3 954
Impôts & taxes [chap. 73 hors AC]	8 609	8 758
Attribution de compensation (AC) [cpte 73211]	6 815	7 622
Dotations, allocations & participations [chap. 74]	3 487	3 532
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	492	244
Produits financiers [chap. 76]	1	1
Produits spécifiques [chap. 77]	9	2
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>23 427</b>	<b>24 269</b>

**En résumé : progression des recettes réelles (hors cptes 775, 776 et chap. 78) entre 2023 et 2024 de + 842 K€ avec pour principales variations :**

- **attribution de compensation : + 807 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- **produits des domaines, services et ventes : + 250 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **impôts & taxes (hors attribution de compensation) : + 149 K€** ;
- **dotations, allocations & participations : + 46 K€** ;
- **atténuations de charges : - 154 K€** : diminution due à des remboursements moindres en termes d'indemnités journalières de sécurité sociale et d'assurances du personnel ;
- **autres produits de gestion courante : - 248 K€** : diminution liée à la vente des pôles et maisons de santé.

### *Les dépenses réelles de fonctionnement*

**Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2024, à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 6 953 K€**. Il convient de rappeler leur refacturation aux communes concernées via l'attribution de compensation.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** constituent en 2024 le second poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 4 162 K€**. Elles augmentent de + 160 K€ (+ 4%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant du reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; ce dernier s'élève à 3 129 K€, soit une progression de + 220 K€ (+ 8%) ; il convient de rappeler que cette dépense s'équilibre en recettes avec le compte 70611 « Redevance enlèvement ordures ménagères » ;
- à noter toutefois la diminution des prélèvements FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) en 2024 (- 30 K€, soit - 3%), en raison du départ de la commune de Saint-Sigismond.

**Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2024 le troisième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 3 801 K€**. Elles augmentent de + 332 K€ (+ 9%) par rapport à l'exercice précédent. Pour de plus amples renseignements concernant cette évolution, il convient de se reporter au rapport sur l'évolution des effectifs, des rémunérations et de la masse salariale au sein des services de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et des communes adhérentes au schéma de mutualisation (2017-2024) (rapport présenté au conseil communautaire lors de sa séance en date du 27 février 2025).

Quand bien même **les charges de personnel de la Communauté de communes progressent, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 33% en 2024) reste stable par rapport à l'exercice précédent et, parallèlement, se maintient à un niveau largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires** (44% pour les groupements de communes à fiscalité propre comptant entre 30 000 et 50 000 habitants).

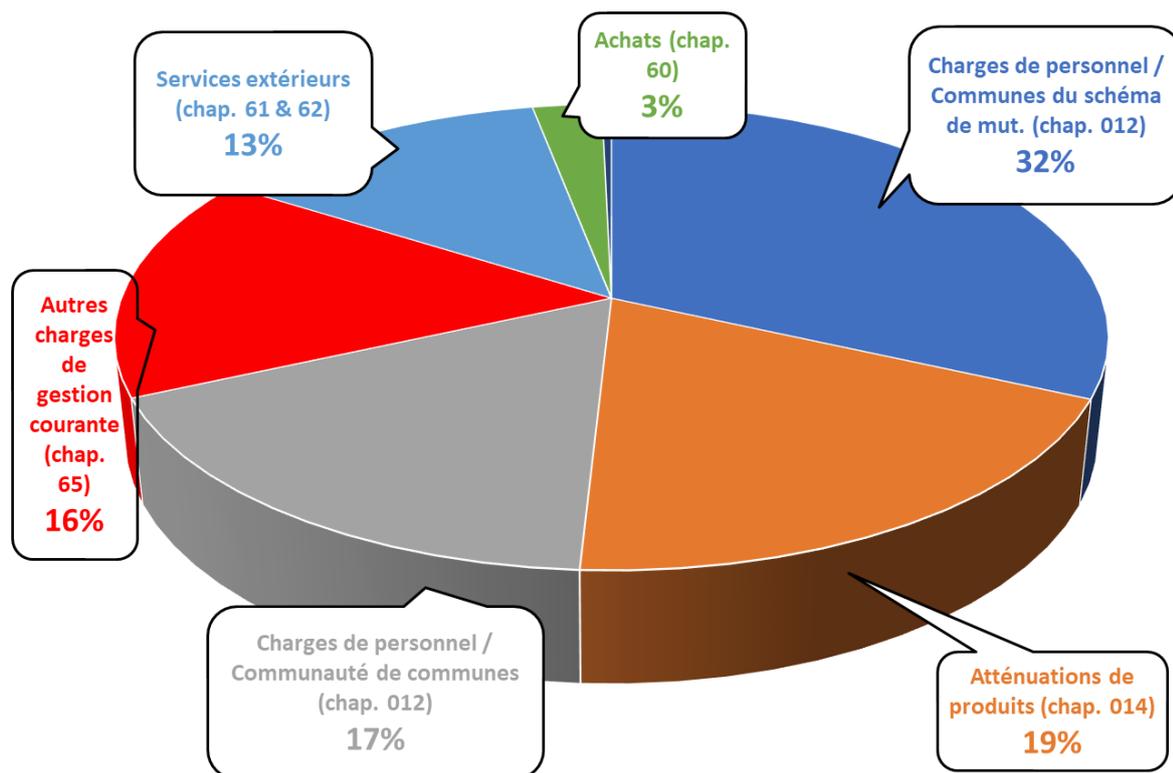
**Les charges de gestion courante (chapitre 65)** constituent en 2024 le quatrième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 3 442 K€**. Regroupant notamment les contributions versées au PETR du Segréen, au SDIS, aux syndicats mixtes en charge de l'exercice de la compétence GEMAPI, les subventions versées aux associations et partenaires (petite enfance-enfance, culture et lecture publique, etc.), elles augmentent de + 59 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent.

**Les services extérieurs (chapitre 61 et 62)** constituent en 2024 le cinquième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 2 839 K€**. Ils augmentent de + 218 K€ (+ 8%) par rapport à l'exercice précédent :

- les contrats de prestations de services confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires (que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, de prestations de conseil, etc.), qui s'élèvent à 529 K€, progressent de + 163 K€ par rapport à l'exercice précédent (+ 45%) ;

- les versements à des organismes de formation, soit 79 K€, progressent pour leur part de + 43 K€ par rapport à l'exercice précédent (+ 118%) ; cette forte hausse est la conséquence de la mise en œuvre du nouveau plan de formation.

**Les achats (chapitre 60)** constituent en 2024 le sixième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de **577 K€**. Regroupant notamment les dépenses liées à la consommation d'électricité, de gaz et des granulés bois, à l'acquisition de carburant et de fournitures diverses, ils augmentent de + 42 K€ (+ 8%) par rapport à l'exercice précédent.



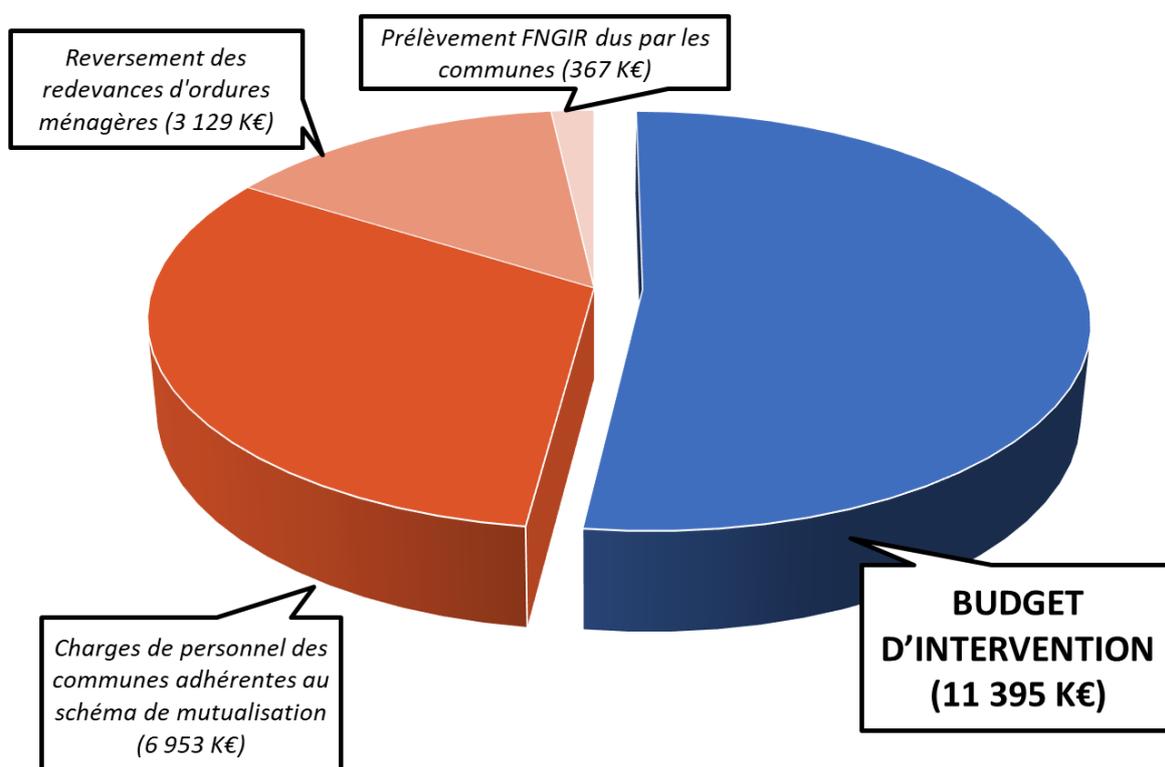
Dépenses réelles de fonctionnement (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [en K €]	Résultats 2023	Résultats 2024
Achats [chap. 60]	535	577
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	2 622	2 839
Impôts et taxes [chap. 63]	27	22
Charges de personnel [chap. 012] ( <i>Communauté de communes</i> )	3 470	3 801
Atténuations de produits [chap. 014]	4 002	4 162
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 383	3 442
Charges financières [chap. 66]	51	44
Charges spécifiques [chap. 67]	2	4
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>14 091</b>	<b>14 891</b>
Charges de personnel [chap. 012] ( <i>Communes du schéma de mut.</i> )	6 340	6 953
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>20 430</b>	<b>21 844</b>

**En résumé : exception faite des charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, progression des dépenses réelles (hors cptes 675, 676 et chap. 68) entre 2023 et 2024 de + 800 K€ avec pour principales variations :**

- **charges de personnel de la Communauté de communes : + 332 K€** : quand bien ces dernières progressent, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 33% en 2024) reste stable par rapport à l'exercice précédent et, parallèlement, se maintient à un niveau largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires ;
- **services extérieurs : + 218 K€** : augmentation essentiellement liée à une hausse des montants des contrats de prestations de services ainsi que des versements à des organismes de formation (mise en œuvre du nouveau plan de formation) ;
- **atténuations de produits : + 160 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant du reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (« contrepartie » des recettes inscrites au compte 70611 « Redevances ordures ménagères ») ;
- **autres charges de gestion courante : + 59 K€** (contributions et subventions versées aux structures partenaires).

### Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement s'élève en 2024 à 11 395 K€, soit une augmentation de + 605 K€ (+ 6%) par rapport à l'exercice précédent.**



Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [en K €]	Résultats 2023	Résultats 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	20 430	21 844
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	6 340	6 953
- reversement des redevances d'ordures ménagères	2 910	3 129
- prélèvements FNGIR dus par les communes	392	367
<b>= budget d'intervention de la CCVHA</b>	<b>10 790</b>	<b>11 395</b>

Hors ressources humaines, les principaux budgets d'intervention communautaires en termes de dépenses réelles de fonctionnement sont en 2024 :

- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport & numérique scolaire** (incluant l'ensemble des services liés à la politique petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire) : 1 274 K€, soit + 110 K€ (+ 9%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation s'explique par (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence (dès avril 2024), (ii) l'augmentation en 2024 de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance (en raison des accords de revalorisation salariale appliqués au sein du secteur), (iii) le financement en 2024 d'un projet autour de l'inclusion des personnes handicapées au sein des structures de petite enfance ;
- **budget Voirie** (incluant l'entretien et la gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) : 1 135 K€, soit - 114 K€ (- 9%) par rapport à l'exercice précédent : cette diminution tient essentiellement aux conditions météorologiques de l'année 2024 qui n'ont pas permis la réalisation de l'ensemble des travaux de reprofilage et de gravillonnage initialement planifiés ;
- **budget Financement du PETR du Segréen** (incluant la contribution proprement dite versée au PETR du Segréen et celle au titre des interventions en milieu scolaire) : 923 K€, soit + 24 K€ (+ 3%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Contribution versée au SDIS** en vue du fonctionnement des centres de secours et d'incendie implantés sur le territoire : 714 K€, soit + 25 K€ (+ 4%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Bâtiments** (incluant l'entretien et la gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) : 588 K€, soit + 7 K€ (+ 1%) par rapport à l'exercice précédent ; il convient de noter l'augmentation particulièrement mesurée malgré le contexte général inflationniste ;
- **budget Administration générale et systèmes d'information** : 493 K€, soit + 74 K€ (+ 18%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation s'explique notamment par le renforcement des services d'infogérance des systèmes d'information ;
- **budget Environnement, mobilités et SIG** (incluant les actions au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, de la GEMAPI, du SIG et des mobilités) : 328 K€, soit + 50 K€ (+ 18%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation est liée (i) d'une part au développement en 2024 des services de mobilité solidaire et de covoiturage domicile-travail, (ii) d'autre part à l'accroissement en 2024 des contributions au financement des différents syndicats en charge de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques ;
- **budget Action culturelle et lecture publique** (incluant les prestations conduites au titre de l'action culturelle et de la lecture publique, hors actions menées par le PETR du Segréen) : 299 K€, soit + 24 K€ (+ 9%) par rapport à l'exercice précédent ; cette augmentation tient à la reprise de la compétence culturelle par la Communauté de communes et à la montée en puissance en 2024 des actions mises en œuvre à ce titre ;
- **budget Solidarités**, en l'occurrence subvention versée auprès du centre intercommunal d'action sociale : 244 K€, soit + 16 K€ (+ 7%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Habitat** (incluant les actions de mise en œuvre de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique ainsi que l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage) : 156 K€, soit + 46 K€ (+ 42%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation s'explique par le déploiement de la plateforme territoriale de la rénovation

énergétique ainsi que par la mise en œuvre en année pleine du contrat d'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- **budget Communication** : 104 K€, soit – 7 K€ (- 6%) ;
- **budget Développement économique, agricole et touristique** (incluant accompagnement des entreprises et animation économique, accompagnement de la filière agricole, partenariat avec le GIP de l'Isle-Briand et La Gogane, entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée touristiques, etc.) : 99 K€, soit - 24 K€ (- 20%) par rapport à l'exercice précédent : cette diminution tient au versement de la subvention triennale au fonds Initiative Anjou qui est intervenu en 2023 ;
- **budget Eaux pluviales urbaines** (incluant les dépenses d'entretien et de maintenance des réseaux et infrastructures) : 69 K€, soit + 22 K€ (+ 46%) par rapport à l'exercice précédent.

Principaux budgets d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors ressources humaines) (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [en K €]	Résultats 2023	Résultats 2024
Budget Petite enfance, enfance, jeunesse & numérique scolaire	1 164	1 274
Budget Voirie	1 249	1 135
Budget Financement du PETR du Segréen	899	923
Contribution versée au SDIS	689	714
Budget Bâtiments	581	588
Budget Administration générale & systèmes d'information	419	493
Budget Environnement, mobilités & SIG	278	328
Budget Action culturelle & lecture publique	275	299
Budget Solidarités	228	244
Budget Habitat	109	156
Budget Communication	111	104
Budget Développement économique, agricole et touristique	123	99
Budget Eaux pluviales urbaines	47	69

**En résumé** : augmentation du budget d'intervention de la CCVHA de + 605 K€ (+ 6%) par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant :

- **charges de personnel de la Communauté de communes** : + 332 K€ ;
- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire** : + 110 K€ : augmentation liée à (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, (ii) l'augmentation en 2024 de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance, (iii) le financement en 2024 d'un projet autour de l'inclusion des personnes handicapées en petite enfance ;
- **budget Administration générale et systèmes d'information** : + 74 K€ : augmentation liée au renforcement des services d'infogérance des systèmes d'information ;
- **budget Environnement, mobilités et SIG** : + 50 K€ : augmentation liée (i) au développement en 2024 des services de mobilité solidaire et de covoiturage domicile-travail, (ii) à l'accroissement en 2024 des contributions au financement des différents syndicats en charge de la prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques ;
- **budget Habitat** : + 47 K€ : augmentation liée au déploiement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique ainsi qu'à la mise en œuvre en année pleine du contrat d'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### Focus sur l'épargne brute

**L'épargne brute diminue en 2024 de - 571 K€ (- 19%).** Cette diminution résulte essentiellement de **l'augmentation du budget d'intervention de la CCVHA**, décrite dans la partie précédente du rapport.

Il convient toutefois de souligner que, quand bien même le montant de l'épargne brute diminue en 2024 par rapport à l'exercice précédent, il reste largement supérieur :

- au montant moyen annuel constaté durant la période 2018-2021 ;
- au montant annuel d'autofinancement minimum sur lequel repose le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028.

Épargne brute	Moyenne 2018-2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Recettes réelles (hors cptes 775, 776 & chap. 78) [A]	19 233 063 €	21 796 388 €	23 427 066 €	24 269 162 €
Dépenses réelles (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [B]	17 681 060 €	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €
<b>Épargne brute [C=A-B]</b>	<b>1 552 003 €</b>	<b>2 814 810 €</b>	<b>2 996 690 €</b>	<b>2 425 300 €</b>

## Les recettes réelles d'investissement

**Les recettes d'équipement** regroupent (i) l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes, (ii) l'attribution de compensation versée par les communes pour la section d'investissement, (iii) le remboursement de l'avance de trésorerie réalisée auprès de la société Alter. Elles s'élèvent à **1 869 K€ en 2023**, augmentant de + 476 K€ (+ 34%) par rapport à l'exercice précédent :

- les recettes dédiées aux services à la population constituent le premier poste de recettes d'équipement (515 K€) ; y figurent notamment les subventions reçues au titre du financement de l'équipement multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence (442 K€) ainsi que celles reçues au titre du financement du modulaire de l'espace Arlequin du Lion d'Angers (36 K€) ;
- si les recettes dédiées au développement économique & touristique constituent le second poste de recettes d'équipement (450 K€), elles sont toutefois exclusivement composées du remboursement partiel de l'avance de trésorerie réalisée auprès de la société Alter ;
- les recettes dédiées à la cohésion sociale et territoriale constituent le troisième poste de recettes d'équipement (252 K€) ; elles recouvrent diverses subventions reçues au titre du financement des équipements France services ;
- les recettes dédiées à l'accueil des gens du voyage constituent le quatrième poste de recettes d'équipement (151 K€), se composant de subventions reçues au titre du financement des aires de Val d'Erdre-Auxence et de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Répartition des recettes d'équipement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2024
Urbanisme, habitat & logement	144
Accueil des gens du voyage	151
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	252
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	15
Voirie & eaux pluviales	130
Protection de l'environnement & transition énergétique	129
Développement économique et touristique	450
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	515
Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments et à l'administration	83
<b>Total</b>	<b>1 869</b>

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent, à l'instar de l'exercice 2023 au seul produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (**FCTVA**), inscrit au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », à **hauteur de 334 K€**.

Recettes réelles d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2023	Résultats 2024
Recettes d'équipement	1 393	1 869
Recettes financières	398	334
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	0	262
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 791</b>	<b>2 465</b>

### Les dépenses réelles d'investissement

**Les dépenses d'équipement** recouvrent tant des dépenses liées à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements ou infrastructures que des dépenses liées à l'investissement dit courant. Elles s'élèvent à **3 141 K€ en 2024**, diminuant de - 319 K€ (- 9%) par rapport à l'exercice précédent :

- 129 K€ consacrés à l'**urbanisme, habitat & logement** dont 100 K€ dédiés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et dont 29 K€ aux démarches de planification structurantes (plan local d'urbanisme intercommunal, programme local de l'habitat) ;
- 82 K€ consacrés à l'**accueil des gens du voyage** ;
- 515 K€ consacrés à la **cohésion sociale & territoriale**, et plus particulièrement à la construction de l'équipement France services des Hauts-d'Anjou ;
- 53 K€ consacrés aux **mobilités** ;
- 1 127 K€ consacrés à la **voirie & eaux pluviales urbaines** dont 460 K€ à l'investissement courant en matière de réseaux de collecte des eaux pluviales urbaines, dont 356 K€ à l'investissement courant en matière de réseaux de voirie, dont 305 K€ au matériel roulant (acquisition notamment d'une nouvelle balayeuse) et dont 7 K€ à la construction d'un hangar pour les services techniques et installation de générateurs photovoltaïques ;
- 182 K€ consacrés à la **protection de l'environnement & transition énergétique** dont 98 K€ à la mise en œuvre du programme de restauration de mares bocagères, dont 52 K€ à la gestion des espaces naturels sensibles et dont 31 K€ au soutien aux énergies renouvelables ;
- 90 K€ consacrés au **développement économique & touristique** (soutien à l'Isle-Briand et à la Gogane) ;
- 800 K€ consacrés aux **services à la population** dont 567 K€ à la construction de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, dont 82 K€ à la construction de l'équipement multi-accueil des Hauts-d'Anjou, dont 64 K€ aux services enfance-jeunesse-sport, dont 55 K€ à l'équipement des bibliothèques et dont 31 K€ à l'équipement numérique des établissements scolaires ;
- 163 K€ consacrés à l'investissement courant dédié à l'entretien des bâtiments communautaires et aires d'accueil des gens du voyage ainsi qu'à l'investissement courant dédié aux services administratifs (systèmes d'information, etc.).

Répartition des dépenses d'équipement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2024
Urbanisme, habitat & logement	129
Accueil des gens du voyage	82
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	515
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	53
Voirie & eaux pluviales	1 127
Protection de l'environnement & transition énergétique	182
Développement économique et touristique	90
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	800
Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments et à l'administration	163
<b>Total</b>	<b>3 141</b>

Quant aux **dépenses financières**, elles sont constituées en 2024 des seuls remboursements du capital de la dette dans le cadre des emprunts contractés, soit 190 K€. La forte diminution du montant des dépenses financières par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en œuvre durant l'exercice 2023 de l'avance au budget annexe « Zones d'activités économiques », à hauteur de 1 668 K€.

Dépenses réelles d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2023	Résultats 2024
Dépenses d'équipement	3 460	3 141
Dépenses financières	1 959	190
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	59	337
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 478</b>	<b>3 668</b>

### Évolution de la capacité de désendettement

En 2024, la Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt sur le budget principal, confortant ainsi sa capacité de désendettement.**

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget principal	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Montant de l'encours de dette	1 743 553 €	1 544 342 €	1 341 384 €	1 159 534 €
Épargne brute	1 477 820 €	2 814 810 €	2 996 690 €	2 425 300 €
Capacité de désendettement en années	1,2 année	0,5 année	0,4 année	0,5 année

### Détermination des résultats de l'exercice 2024

**S'agissant de la section de fonctionnement du budget principal, elle présente en 2024 un résultat de l'exercice de + 1 456 K€, soit un résultat légèrement moindre à celui de l'exercice 2023.**

**S'agissant de la section d'investissement du budget principal, elle présente en 2024 un résultat de l'exercice excédentaire de + 2 253 K€. À ce titre, il convient de noter que l'exercice 2024 a été marqué, notamment, par la mise en œuvre de la vente des pôles et maisons de santé de Châteauneuf-sur-Sarthe, de Bécon-les-Granits et du Louroux-Béconnais (+ 2 479 K€) (la vente des pôles et maisons de santé du Lion d'Angers et de Vern-d'Anjou ayant été opérée en 2023).**

Résultats de l'exercice 2024			
Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes réelles et d'ordre	7 203 865,29 €	Recettes réelles et d'ordre	27 819 546,40 €
Dépenses réelles et d'ordre	4 950 920,05 €	Dépenses réelles et d'ordre	26 363 267,23 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>+ 2 252 945,24 €</b>	<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>+ 1 456 279,17 €</b>
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>+ 167 081,54 €</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>+ 1 821 095,98 €</i>
RAR 2024 reporté en 2025 (recettes)	3 351 292,38 €		
RAR 2024 reporté en 2025 (dépenses)	3 255 384,45 €		
Solde d'exécution reporté de 2023	+ 349 408,07 €	Résultat reporté de 2023	+ 5 860 245,74 €
<b>Résultat net de la section en 2024</b>	<b>+ 2 698 261,24 €</b>	<b>Résultat net de la section en 2024</b>	<b>+ 7 316 524,91 €</b>
<i>Résultat net de la section en 2023</i>	<i>+ 1 249 900,57 €</i>	<i>Résultat net de la section en 2023</i>	<i>+ 5 860 245,74 €</i>

## Quelques ratios

Ratios		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Statistiques nationales (*)
Dépenses réelles de fonct. (budget d'intervention de la CC) / Population	C / K	303 €/hab.	290 €/hab.	308 €/hab.	380 €/hab.
Dépenses brutes d'équipement / Population	H / K	78 €/hab.	89 €/hab.	87 €/hab.	86 €/hab.
Encours de dette / Population	I / K	42 €/hab.	36 €/hab.	31 €/hab.	201 €/hab.
DGF / Population	G / K	46 €/hab.	49 €/hab.	55 €/hab.	52 €/hab.
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct. (budget d'intervention de la CC)	D / C	28%	32%	33%	44%
Taux d'épargne brute	J / F	13%	13%	10%	19%
Capacité de désendettement	I / J	0,5 année	0,4 année	0,5 année	4,0 années

(\*) Moyenne nationale des groupements de communes à fiscalité propre (30 000 à 50 000 habitants) / Source : Les collectivités locales en chiffres / DGCL.

	Définition	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
A	Dépenses réelles de fonctionnement	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €
B	Dont dépenses réelles de fonctionnement hors 675, 676 & chap. 68	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €
C	Dont Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA	11 193 082 €	10 789 563 €	11 394 963 €
D	Dépenses de personnel (chap. 012 hors charges des communes adhérentes au schéma de mut.)	3 189 799 €	3 469 658 €	3 801 347 €
E	Recettes réelles de fonctionnement	21 879 649 €	26 105 419 €	26 756 113 €
F	Dont recettes réelles de fonctionnement hors 775, 776 & chap. 78	21 796 388 €	23 427 066 €	24 269 162 €
G	Dotations globales de fonctionnement (DGF)	1 706 754 €	1 817 659 €	2 035 773 €
H	Dépenses brutes d'équipement (chap. 20 sf 204 ; chap. 21 ; chap. 23 sf 2324 ; chap.45)	2 878 683 €	3 306 956 €	3 217 598 €
I	Encours de dette au 31 décembre (budget principal)	1 544 342 €	1 341 384 €	1 159 534 €
J	Epargne brute (= F - B)	2 814 810 €	2 996 690 €	2 425 300 €
K	Population totale au 1 <sup>er</sup> janvier	37 000	37 193	36 943
	Pour rappel, population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier	36 302	36 542	36 309

### c. Impact du budget principal pour la transition écologique

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « **annexe environnementale des collectivités locales** ». Obligatoire à compter de l'exercice 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, elle permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par ces dernières qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Concrètement, cette annexe présente les dépenses réelles d'investissement qui, au sein du budget principal, ont contribué négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Ces objectifs correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen :

- axe 1° : atténuation du changement climatique ;
- axe 2° : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- axe 3° : gestion des ressources en eau ;
- axe 4° : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- axe 5° : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- axe 6° : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'exercice 2024, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses réelles d'investissement ne doit être réalisée de manière **obligatoire que pour l'axe 1° : atténuation du changement climatique**.

Dans ce contexte, les dépenses réelles d'investissement réalisées durant l'exercice 2024 au budget principal, soit 3 667 880,57 €, ont été cotées au vu de leur impact en matière d'atténuation du changement climatique :

- soit comme « favorables » ;
- soit comme « neutres » ;
- soit comme « défavorables » ;
- soit non cotées (remboursement des annuités d'emprunt).

Au final, il apparaît que **la moitié des dépenses réelles d'investissement réalisées durant l'exercice 2024 au budget principal ont été cotées comme « favorables » en matière d'atténuation du changement climatique**.

Impact du budget pour la transition écologique / Budget principal	Montant	%
<b>Axe 1 : Lutte contre le changement climatique</b>		
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « favorables »	1 817 175,86 €	50%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « neutres »	1 282 472,73 €	35%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « défavorables »	386 382,72 €	11%
Dépenses réelles d'investissement non cotées	181 849,26 €	5%
<b>Total</b>	<b>3 667 880,57 €</b>	<b>100%</b>

<b>Impact du budget pour la transition écologique / Budget principal</b>	<b>Montant</b>	<b>Cotation</b>
<b>Axe 1 : Lutte contre le changement climatique</b>		
<b>Urbanisme, habitat et logement</b>		
Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLUi) ; évolution des documents d'urbanisme communaux	8 372,35 €	Neutre
Elaboration d'un programme local d'habitat (PLH) et réalisation d'études complémentaires	20 157,65 €	Neutre
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU / rénovation énergétique	73 159,42 €	Favorable
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU / autres	27 261,47 €	Neutre
<b>Accueil des gens du voyage</b>		
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais)	81 680,96 €	Défavorable
Construction d'habitats adaptés pour les gens du voyage aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)	369,20 €	Neutre
<b>Cohésion sociale et territoriale</b>		
Construction d'un équipement France Services aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)	826 154,59 €	Favorable
<b>Mobilités</b>		
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon (phase "Etudes")	8 575,70 €	Favorable
Aménagement de voies cyclables inter-bourgs - Lot n°1 (phase "Etudes")	44 926,82 €	Favorable
Développement d'un service de mobilité solidaire, du covoiturage, de l'autostop sécurisé, etc.	8 000,00 €	Favorable
<b>Voirie et eaux</b>		
Investissement courant consacré à la voirie	356 283,87 €	Neutre
Investissement courant consacré aux véhicules et au matériel roulant	304 701,76 €	Défavorable
Construction d'un hangar pour les services techniques et installation de générateurs photovoltaïques	6 684,00 €	Favorable
Investissement courant consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines	459 093,24 €	Neutre
<b>Protection de l'environnement et transition énergétique</b>		
Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles	52 315,44 €	Favorable
Mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères	98 245,92 €	Favorable
Mise en œuvre d'un programme d'aides à la plantation de haies bocagères	17 095,80 €	Favorable
Mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables	31 360,00 €	Favorable
<b>Développement économique et touristique</b>		
Aménagement et balisage des sentiers de randonnée et des boucles équestres	985,72 €	Favorable
Partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand / La Gogane	88 627,07 €	Neutre
<b>Services à la population</b>		
Investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports	64 449,21 €	Neutre
Construction d'un équipement multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais)	567 885,97 €	Favorable
Construction d'un équipement multi-accueil aux Hauts-d'Anjou (Champigné)	81 786,48 €	Favorable
Mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires	31 383,12 €	Neutre
Equiper des bibliothèques (mobilier et matériel informatique) et action culturelle	54 673,97 €	Neutre
<b>Fonctions transversales "support" administratives et techniques</b>		
Investissement courant consacré aux bâtiments communautaires (y compris aires d'accueil des gens du voyage)	136 618,77 €	Neutre
Investissement courant consacré aux services administratifs (adm. gén., SI, communication, finances et marchés, etc.)	35 182,81 €	Neutre
Emprunts et dettes assimilées	181 849,26 €	Non coté
<b>TOTAL</b>	<b>3 667 880,57 €</b>	

## d. Les budgets annexes

### *Le budget annexe Immobilier d'entreprises*

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

#### **Que retenir de l'exercice 2024 ?**

L'épargne brute s'élève en 2024 à 205 K€, augmentant de + 27 K€ (+ 15%) par rapport à l'exercice précédent ; les recettes de fonctionnement que constituent d'une part les loyers des ateliers-relais, d'autre part les remboursements par certains locataires de la taxe foncière, augmentent légèrement (234 K€ en 2024 contre 229 K€ en 2023) ; les dépenses réelles de fonctionnement quant à elles, constituées du versement de la taxe foncière, des intérêts des emprunts contractés et des frais d'entretien courant des ateliers, diminuent (29 K€ en 2024 contre 52 K€ en 2023).

Pour rappel, en 2022, l'atelier-relais occupé par la société Nova Flore, situé aux Hauts-d'Anjou, a été vendu à son occupant, ce dernier ayant procédé à la levée d'option à l'issue du crédit-bail (opération se traduisant par une recette exceptionnelle de 152 K€) ; il en est de même en 2023 avec la vente de l'atelier-relais occupé par la société FVCM-Armatrade, situé à Miré (opération se traduisant par une recette exceptionnelle de 30 K€).

Faute de financements extérieurs, les projets de construction et d'extension d'ateliers-relais ont été reportés ; dans ce contexte, les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement constituées en 2024 des remboursements du capital de la dette dans le cadre des emprunts contractés.

La Communauté de communes n'a pas contracté en 2024 de nouvel emprunt sur le budget annexe, sa capacité de désendettement s'en trouvant ainsi améliorée (4,5 années en 2023, le seul d'alerte étant fixé à 12,0 ans).

Évolution de la capacité de désendettement au 31 décembre / Budget annexe Immobilier d'entreprises	2022	2023	2024
Montant de l'encours de dette au 31 décembre	1 277 322 €	1 103 003 €	927 464 €
Épargne brute	211 965 €	177 937 €	204 834 €
<b>Capacité de désendettement en années</b>	<b>6,0</b>	<b>6,2</b>	<b>4,5</b>

Budget annexe Immobilier d'entreprises	Résultats 2023	Résultats 2024
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 356 378,41 €	- 179 957,38 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 394 534,26 €	+ 151 076,36 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 38 155,85 €</b>	<b>-28 881,02 €</b>
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	- 56 674,54 €	- 18 518,69 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	- 9 732,46 €	- 14 611,93 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>- 28 251,15 €</b>	<b>-62 011,64 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 356 184,85 €	- 152 267,92 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 409 767,92 €	+ 237 691,39 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 53 583,07 €</b>	<b>+ 85 423,47 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 45 865,74 €	+ 71 197,33 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>+ 99 448,81 €</b>	<b>+ 156 620,80 €</b>

## Le budget annexe Zones d'activités économiques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

### Que retenir de l'exercice 2024 ?

Au 31 décembre 2024, la Communauté de communes compte 7 zones d'activités économiques disposant de parcelles cessibles (exception faite de la zone de La Grée, dont la gestion a été concédée à Alter).

Les recettes réelles de fonctionnement, constituées du produit de la cession des terrains aménagés, s'élèvent en 2024 à 343 K€, augmentant de + 149 K€ par rapport à l'exercice précédent ; quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles se répartissent entre dépenses liées aux acquisitions de terrains en vue de l'extension des zones, frais d'études et de travaux en vue de l'aménagement des zones ; au total, elles s'élèvent en 2024 à 46 K€.

S'agissant de la section d'investissement, il convient de rappeler les avances du budget principal réalisées en 2023, à hauteur de 1 668 K€, afin de garantir son équilibre.

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

Budget annexe Zones d'activités économiques	Résultats 2023	Résultats 2024
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 770 098,56 €	- 1 565 488,58 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 3 088 500,84 €	+ 1 770 098,56 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 1 318 402,28 €</b>	<b>+ 204 609,98 €</b>
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	- 1 318 401,42 €	+ 0,86 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>+ 0,86 €</b>	<b>+ 204 610,84 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 627 385,10 €	- 1 815 844,48 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 964 490,90 €	+ 1 911 484,66 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 337 105,80 €</b>	<b>+ 95 640,18 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 23 118,93 €	+ 360 224,73 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>+ 360 224,73 €</b>	<b>+ 455 864,91 €</b>

## *Le budget annexe Assainissement*

Le budget annexe Assainissement retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif (SPAC) ainsi qu'au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

### **Que retenir de l'exercice 2024 ?**

En préambule, il convient de rappeler qu'en 2018, la Communauté de communes a fait le choix de dédier à la gestion de l'assainissement trois budgets annexes distincts (un premier consacré au SPAC géré en régie, un second consacré au SPAC géré en délégation de service public et un troisième consacré au SPANC). Or, si la réglementation et la jurisprudence confirment qu'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) tel que l'assainissement doit faire l'objet d'un budget distinct du budget principal, elles n'autorisent pas pour autant la création de plusieurs budgets annexes pour le service unique de l'assainissement. Dans ce contexte, il a donc été décidé en décembre 2023 de régulariser cette situation et de regrouper, dans un même budget annexe Assainissement, à compter de l'exercice 2024, l'ensemble des recettes et dépenses afférentes à la mise en œuvre de cette compétence, qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou non collectif, quel qu'en soit le mode de gestion.

L'épargne brute s'élève en 2023 à 554 K€ :

- les recettes réelles d'exploitation : d'un montant de 1 668 K€ en 2024, elles sont essentiellement constituées du produit de la redevance d'assainissement collectif, à hauteur de 1 420 K€ ; ce montant est largement inférieur au montant initialement prévu dans le cadre des prévisions budgétaires (1 787 K€), le syndicat d'eau de l'Anjou n'ayant pas reversé à la CCVHA l'ensemble des sommes attendues durant l'exercice (le solde sera reversé durant l'exercice 2025) ; au produit de la redevance d'assainissement collectif s'ajoutent le produit de la participation au financement de l'assainissement collectif, à hauteur de 146 K€, le produit des contrôles des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 43 K€, ainsi que le produit des contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif, à hauteur de 37 K€ ;
- les dépenses réelles d'exploitation : d'un montant de 1 114 K€ en 2024, elles se répartissent, pour l'essentiel, entre charges à caractère général (823 K€), charges de personnel (189 K€) et charges financières (91 K€).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à 1 526 K€, composées quasi exclusivement (i) des produits inscrits au compte 1068 « Autres réserves » (quote-part de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 affecté à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette dernière) (à hauteur de 1 492 K€).

Quant aux dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à 1 286 K€ ; parmi ces dernières, il convient de distinguer (i) les dépenses d'équipement (à hauteur de 951 K€) et (ii) les dépenses financières, en l'occurrence les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés (à hauteur de 336 K€).

S'agissant des dépenses d'équipement, elles se répartissent en 2024 comme suit :

- investissement courant consacré aux réseaux, aux équipements et aux stations : 127 K€ ;
- opérations de travaux programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 519 K€ ;
- autres opérations de travaux : 305 K€.

Opérations de travaux inscrites au schéma directeur des eaux usées et réalisées en 2024		
Déploiement des équipements d'autosurveillance		8 827 €
Opération n°AS	Priorité 1	8 827 €
Système d'assainissement d'Andigné		23 271 €
Opération n°AND-01	Priorité 1	23 271 €
Opération n°AND-02	Priorité 2	
Système d'assainissement de Bécon-les-Granits		48 890 €
Opération n°BEC-03	Priorité 3	48 890 €
Système d'assainissement de Champigné		26 750 €
Opération n°CHP-01	Priorité 1	26 750 €
Système d'assainissement de la Jaille-Yvon		1 390 €
Opération n°JYB-01	Priorité 1	1 390 €
Système d'assainissement du Louroux-Béconnais		39 641 €
Opération n°LLB-03	Priorité 2	39 641 €
Système d'assainissement de Miré		280 636 €
Opération n°MIR-03	Priorité 2	280 636 €
Système d'assainissement de Sceaux-d'Anjou		15 147 €
Opération n°SCA-02	Priorité 1	15 147 €
Système d'assainissement de Vern-d'Anjou		74 528 €
Opération n°VRN-02	Priorité 5	74 528 €
<b>TOTAL</b>		<b>519 081 €</b>

Il convient de noter que toutes les opérations initialement planifiées en 2024 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement n'ont pu être finalement conduites durant l'exercice et que certaines ont donc dû être basculées en 2025.

La Communauté de communes n'a contracté en 2024 aucun nouvel emprunt sur le budget annexe, sa capacité de désendettement s'élevant au 31 décembre 2024 à 4,3 années (le seuil d'alerte est fixé à 12,0 ans).

Évolution de la capacité de désendettement au 31 décembre / Budget annexe Assainissement	2024
Montant de l'encours de dette au 31 décembre	2 384 139 €
Épargne brute	554 228 €
<b>Capacité de désendettement en années</b>	<b>4,3</b>

<b>Budget annexe Assainissement</b>	<b>Résultats 2023</b>	<b>Résultats 2024</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 204 951,54	- 1 792 206,17 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 331 934,51	+ 2 943 705,50 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 126 982,97</b>	<b>+ 1 151 499,33 €</b>
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	-1 123 868,38	- 996 885,41 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	- 822 827,97	- 439 296,11 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	+ 335 165,51	+ 622 735,44 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>-1 484 547,87</b>	<b>+ 338 053,25 €</b>
<b>Section d'exploitation</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 086 506,13	- 2 526 681,51 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 867 489,31	+ 2 169 462,90 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 780 983,18</b>	<b>- 357 218,61 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 2 453 769,38	+1 743 017,97 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>+ 3 234 752,56</b>	<b>+ 1 385 799,36 €</b>

## Le budget annexe Générateurs photovoltaïques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la production et à la distribution d'énergie solaire photovoltaïque. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

### Que retenir de l'exercice 2024 ?

En préambule, il convient de rappeler que la création de ce budget annexe s'explique par le projet d'installation de deux unités de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communautaire, en l'occurrence le hangar abritant le service de la voirie et situé au sein de la zone d'activité dite de la sablonnière, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers.

La mise en œuvre de ce projet a été reportée dans un premier temps en 2023, puis en 2025. Dans ce contexte, la section d'exploitation présente en 2024 un résultat net de 0 K€. Quant à la section d'investissement, elle présente en 2024 un résultat net de - 2 K€.

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

Budget annexe Générateurs photovoltaïques	Résultats 2023	Résultats 2024
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 19 170,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>+ 19 170,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	0,00 €	+ 19 170,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	0,00 €	- 66 000,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	0,00 €	+ 44 730,00 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>+ 19 170,00 €</b>	<b>- 2 100,00 €</b>
<b>Section d'exploitation</b>		
Dépenses réelles et d'ordre	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles et d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat net de la section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## 2. Affectation des résultats de l'exercice 2024

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU). Il convient de rappeler que, lorsque l'exercice précédent affiche un excédent de fonctionnement, celui doit être affecté en priorité (i) à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, (ii) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025, pour le budget principal ainsi que pour chacun des budgets annexes, d'affecter les résultats des sections de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-après et de les intégrer dans les budgets primitifs de l'exercice 2025.

EXERCICE 2024		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Générateurs photovoltaïques
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	4 950 920,05 €	179 957,38 €	1 565 488,58 €	1 792 206,17 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	7 203 865,29 €	151 076,36 €	1 770 098,56 €	2 943 705,50 €	0,00 €
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>2 252 945,24 €</b>	<b>-28 881,02 €</b>	<b>204 609,98 €</b>	<b>1 151 499,33 €</b>	<b>0,00 €</b>
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	349 408,07 €	0,00 €	0,86 €	0,00 €	19 170,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	18 518,69 €	0,00 €	996 885,41 €	0,00 €
	<b>Résultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D001 ou R001)</b>	<b>2 602 353,31 €</b>	<b>-47 399,71 €</b>	<b>204 610,84 €</b>	<b>154 613,92 €</b>	<b>19 170,00 €</b>
	RESTES A REALISER DEPENSES 2024 A REPORTER EN 2025	3 255 384,45 €	14 611,93 €	0,00 €	439 296,11 €	66 000,00 €
	RESTES A REALISER RECETTES 2024 A REPORTER EN 2025	3 351 292,38 €	0,00 €	0,00 €	622 735,44 €	44 730,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	2 698 261,24 €	-62 011,64 €	204 610,84 €	338 053,25 €	-2 100,00 €
	<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>62 011,64 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>2 100,00 €</i>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	26 363 267,23 €	152 267,92 €	1 815 844,48 €	2 526 681,51 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	27 819 546,40 €	237 691,39 €	1 911 484,66 €	2 169 462,90 €	0,00 €
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>1 456 279,17 €</b>	<b>85 423,47 €</b>	<b>95 640,18 €</b>	<b>-357 218,61 €</b>	<b>0,00 €</b>
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	5 860 245,74 €	71 197,33 €	360 224,73 €	1 743 017,97 €	0,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	7 316 524,91 €	156 620,80 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
	<b>RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)</b>	<b>1 816 524,91 €</b>	<b>62 011,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> <i>Résultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D002 ou R002)</i>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>94 609,16 €</b>	<b>455 864,91 €</b>	<b>1 385 799,36 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **3. Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2025**

La Communauté de communes est tenue de **voter en 2025 les taux communautaires de :**

- la **taxe foncière sur les propriétés bâties** ;
- la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** ;
- la **taxe d'habitation** (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- la **cotisation foncière des entreprises** (CFE).

Depuis la création de la CCVHA, c'est-à-dire depuis 2017, ces taux n'ont connu aucune variation hormis en 2022 (relèvement des taux pour les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises, dans un objectif de consolidation de l'épargne brute et de préservation de la capacité à investir de la collectivité).

**À l'instar des exercices 2023 et 2024, dans une perspective de stabilité fiscale, il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025 de reconduire pour 2025 l'ensemble des taux communautaires à l'identique :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **3,85%** ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,12%** ;
- taxe d'habitation : **8,42%** ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : **22,75%**.

## **4. Budgets primitifs de l'exercice 2025**

### **a. Préambule**

Le budget est un document prévisionnel où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'exercice, c'est-à-dire celles votées pour l'année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement permettant l'inscription des prévisions et des autorisations des dépenses ainsi que des recettes de l'exercice. Le code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les collectivités doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel : (i) les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre ; (ii) les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère.

Le budget primitif est élaboré et voté selon un calendrier fixé par la loi : (i) le conseil communautaire doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif ; (ii) le budget primitif doit être adopté par le conseil communautaire avant le 15 avril de son année d'exécution (cette date limite s'appliquant aussi au vote des taux des taxes directes locales).

S'agissant de l'exercice 2025, il convient de préciser que la Communauté de communes compte, outre le budget principal, quatre budgets annexes :

- budget annexe Immobilier d'entreprises (régis par la nomenclature M57) ;
- budget annexe Zones d'activités économiques (régis par la nomenclature M57) ;
- budget annexe Assainissement (régis par la nomenclature M49) ;
- budget annexe Générateurs photovoltaïques (régis par la nomenclature M4).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025 (i) d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2025, (ii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire :

- budget primitif du budget principal ;
- budget primitif du budget annexe Immobilier d'entreprises ;
- budget primitif du budget annexe Zones d'activités économiques ;
- budget primitif du budget annexe Assainissement ;
- budget primitif du budget annexe Générateurs photovoltaïques.

## b. Le budget principal

### *Les recettes réelles de fonctionnement*

**Les ressources fiscales et autres ressources assimilées (chapitre 73 hors attribution de compensation)** constituent en 2025, à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 668 K€. Il convient de rappeler que le budget primitif de l'exercice 2025 se fonde sur une hypothèse de **reconduction de l'ensemble des taux d'imposition communautaires à l'identique, dans une perspective de stabilité fiscale.**

Ressources fiscales et autres ressources assimilées (chap. 73 hors attribution de compensation)	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Fraction de TVA (ex taxe d'habitation sur les résidences principales)	3 010 898 €	2 982 134 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	186 518 €	194 408 €
Taxes foncières et taxe additionnelle à la taxe foncière	1 275 903 €	1 247 381 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 405 427 €	1 440 002 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	266 367 €	305 877 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	223 615 €	252 123 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	727 496 €	692 748 €
Taxe dite GEMAPI	195 700 €	210 300 €
Reversement du produit des jeux hippiques	39 387 €	40 414 €
Allocations compensatrices versées par l'Etat (pertes de CVAE)	1 326 063 €	1 302 669 €
<b>Total</b>	<b>8 657 374 €</b>	<b>8 668 056 €</b>

**L'attribution de compensation (compte 73211)** constitue en 2025 le second poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 306.

**Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70)** constituent en 2025 le troisième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 094 K€. Figurent parmi les principales recettes inscrites à ce chapitre :

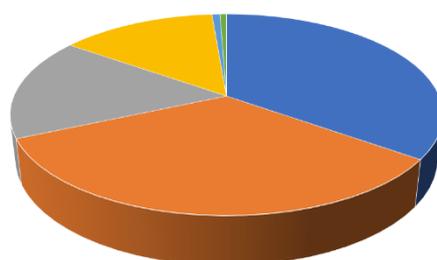
- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 3 215 K€ (cette recette s'équilibrant en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ») ;
- remboursements par les budgets annexes ainsi que par le CIAS du personnel communautaire mis à disposition auprès de ces derniers : 518 K€ ;
- redevances versées par les habitants dans le cadre des services affectés à l'accueil enfance : 215 K€.

**Les dotations, allocations et participations (chapitre 74)** constituent en 2025 le quatrième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 445 K€.

Dotations, allocations et participations (chap. 74)	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 817 659 €	
Allocations compensatrices versées par l'État (pertes de CFE et de taxes foncières)	765 569 €	
Subventions, participations versées par l'État	84 600 €	
Subventions, participations versées par des collectivités (région, département, etc.)	78 200 €	
Subventions, participations versées d'autres partenaires (CAF, MSA, etc.)	304 750 €	
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	130 000 €	
<b>Total</b>	<b>3 180 778 €</b>	

**Les revenus issus de la location d'immeubles communautaires, et notamment des pôles et maisons de santé (chapitre 75)** constituent en 2025 le cinquième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 145 K€ ; la diminution en 2024 puis en 2025 s'explique par la cession des pôles et maisons de santé.

**Les atténuations de charges (chapitre 013)**, qui regroupent les recettes liées à divers remboursements telles que le versement des indemnités journalières de sécurité sociale, des assurances du personnel, etc., constituent en 2025 le sixième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 179 K€.



- Ressources fiscales et autres ressources assimilées
- Attribution de compensation
- Produits des domaines, services et ventes
- Dotations, allocations et participations
- Atténuations de charges
- Autres produits de gestion courante

**En résumé : progression des recettes réelles entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 de + 1 873 K€ avec pour principales variations :**

- **produits des domaines, services et ventes : + 872 K€** : augmentation essentiellement liée à l'accroissement du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (+ 695 K€) ; il convient de souligner que cette recette s'équilibre en dépenses avec le compte 70619 ;
- **attribution de compensation : + 755 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- **dotations, allocations & participations : + 264 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression de la dotation globale de fonctionnement, et plus précisément de sa première composante la dotation d'intercommunalité (+ 229 K€).

<b>Recettes réelles de fonctionnement [en K €]</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Budget primitif 2025</b>
Atténuations de charges [chap. 013]	185	179
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 222	4 094
Ressources fiscales et autres ressources assimilées [chap. 73 hors cpte 73211]	8 657	8 668
Attribution de compensation [cpte 73211]	7 551	8 306
Dotations, allocations et participations [chap. 74]	3 181	3 445
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	167	145
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77] et reprises [chap. 68]	0	0
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>22 963</b>	<b>24 836</b>

### Focus sur les attributions de compensation pour l'exercice 2025

L'attribution de compensation (AC) pour la section de fonctionnement se décompose comme suit :

- 1<sup>ère</sup> composante : l'attribution de compensation dite « historique » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- 2<sup>nde</sup> composante : les charges transférées par les communes à la CCVHA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- 3<sup>ème</sup> composante : les reversements de fiscalité ;
- 4<sup>ème</sup> composante : la refacturation des services mutualisés ;
- 5<sup>ème</sup> composante : les régularisations de l'exercice N-1.

Il convient de noter que les montants prévisionnels inscrits pour l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif diffèrent légèrement des montants présentés lors de la commission mutualisation du 7 janvier 2025 et de la CLECT du 9 janvier 2025. En effet, s'agissant plus précisément de la 4<sup>ème</sup> composante, le montant présenté lors de ces commissions n'intégrait pas la refacturation des cotisations assurances du personnel au titre de l'année 2025 aux communes adhérentes au schéma de mutualisation (soit 225 700 €). Ce montant a en revanche bien été pris en compte dans le cadre du budget primitif.

Attributions de compensation (AC) pour la section de fonctionnement	AC pour l'exercice 2025
1 <sup>ère</sup> composante : AC « historique » au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	451 783 €
2 <sup>nde</sup> composante : charges transférées à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	- 1 114 293 €
3 <sup>ème</sup> composante : reversements de fiscalité	165 701 €
<b>Sous-total</b>	<b>- 496 809 €</b>
4 <sup>ème</sup> composante : refacturation des services mutualisés	- 7 935 615 €
5 <sup>ème</sup> composante : régularisations de l'exercice N-1	126 704 €
<b>Total</b>	<b>- 8 305 720 €</b>

L'attribution de compensation (AC) pour la section d'investissement se décompose comme suit :

- 1<sup>ère</sup> composante : les charges transférées par les communes à la Communauté de communes au titre de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » :  
pour rappel, sont refacturées en année N+1 les charges réalisées sur chaque commune en année N ; le montant des charges réalisées sur le territoire de chaque commune est réparti selon la méthode suivante : 50% à la charge de la commune « demandeuse » des travaux d'investissement ; 50% à la charge de l'ensemble des communes, cette contribution mutualisée étant ventilée entre ces dernières en fonction de la population agglomérée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N ;
- 2<sup>nde</sup> composante : le reversement mis en œuvre dans le cadre de la rétrocession d'une part du produit communal de la taxe d'aménagement :  
pour rappel, les communes reversent l'intégralité du produit communal de la taxe d'aménagement générée (i) par les redevables sis sur les zones d'activités communautaires, (ii) par les investissements communautaires ; le montant des produits communaux encaissés par les communes durant l'exercice N est reversé et à ce titre intégré dans les attributions de compensation pour l'exercice N+1.

Attributions de compensation (AC) pour la section d'investissement	AC pour l'exercice 2025
1 <sup>ère</sup> composante : charges transférées « eaux pluviales »	- 384 858 €
2 <sup>nd</sup> e composante : reversements de fiscalité (taxe d'aménagement)	- 51 053 €
<b>Total</b>	<b>- 435 911 €</b>

### *Les dépenses réelles de fonctionnement*

**Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2025 le premier de poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 7 239 K€. Il convient de rappeler leur refacturation aux communes concernées via l'attribution de compensation.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** constituent en 2025 le second poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 248 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 3 215 K€ (cette dépense s'équilibrant en recettes avec le compte 70611 « Redevances ordures ménagères ») ;
- prélèvement FNGIR : 1 028 K€ (une fraction de cette dépense, correspondant aux prélèvements dus par les communes, est compensée en recettes via l'attribution de compensation).

**Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2025 le troisième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 047 K€.

**Les charges de gestion courante (chapitre 65)**, qui regroupent les dépenses d'intervention de la Communauté de communes telles que notamment les subventions et contributions versées aux organismes tiers, constituent en 2025 le quatrième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 763 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- contribution versée au PETR du Segréen : 882 K€ ;
- subventions versées aux associations et structures partenaires en vue de la gestion des services affectés à l'accueil petite enfance-enfance : 868 K€ ;
- contribution versée au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire : 732 K€ ;
- contributions versées en vue du financement du syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, du syndicat mixte du bassin-versant de l'Oudon, de l'Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable et du syndicat Loire aval, dans le cadre de la compétence GEMAPI : 266 K€ ;
- subvention de fonctionnement versée au centre intercommunal d'action sociale : 226 K€ ;
- contributions et subventions versées dans le cadre du développement économique et touristique (subventions versées au fonds Initiative Anjou, aux comices agricoles, contribution au financement de La Gogane, au GIP Anjou tourisme) : 70 K€ ;
- subventions versées aux structures culturelles (Echappée belle et associations assurant la gestion de certaines bibliothèques du réseau de lecture publique) ainsi qu'aux associations locales organisant des événements sur le territoire : 60 K€ ;
- subventions versées aux différents intervenants en vue de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments : 60 K€.

**Les services extérieurs (chapitres 61 et 62)** constituent en 2025 le cinquième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 205 K€. Sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires (que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, de prestations de conseil, etc.). Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

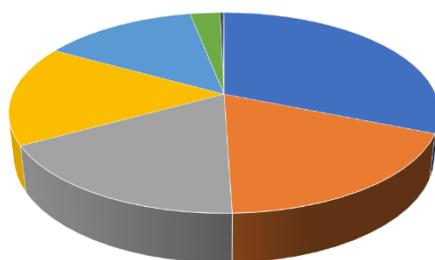
- services extérieurs dans le cadre de l'entretien de la voirie, des sentiers et du matériel roulant : 1 010 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique petite enfance-enfance-jeunesse & numérique scolaire : 424 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre des systèmes d'information : 410 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'entretien des bâtiments et équipements communautaires : 360 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'administration générale : 177 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique d'action culturelle : 133 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (Châteauneuf-sur-Sarthe, Lion d'Angers et Val d'Erdre-Auxence) : 110 K€.

**Les achats (chapitre 60)** constituent en 2025 le sixième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 625 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- dépenses liées à la consommation d'électricité au sein des bâtiments et installations communautaires : 165 K€ (- 10 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024, en raison de la cession des pôles et maisons de santé ; l'effet de la cession est toutefois largement amorti par la hausse du coût des énergies) ;
- dépenses liées à l'acquisition de fournitures de voirie (matériaux tels que sable, gravillons, etc. destinés aux travaux de reprofilage et de gravillonnage réalisés en régie) : 100 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition des collections pour le réseau des bibliothèques à gestion intercommunale ou à gestion intercommunale avec association conventionnée : 82 K€ ;
- dépenses liées à la consommation de gaz et de granulés bois pour les bâtiments et installations communautaires : 70 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition de carburant pour le parc de matériel roulant et de véhicules : 60 K€.

**Les chapitres 66 « Charges financières », 67 « Charges spécifiques » et 68 « Dotations aux amortissements et provisions »** regroupent les dépenses dites financières (intérêts de emprunts contractés), les dépenses dites exceptionnelles, les provisions pour « créances douteuses », etc. Ces dépenses sont estimées à 60 K€ dans le cadre du budget primitif 2025.

**Le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »** regroupe les dépenses liées au paiement notamment de la taxe foncière par la Communauté de communes au titre de son patrimoine immobilier. Ces dépenses sont estimées à 22 K€ dans le cadre du budget primitif 2025.



- Charges de personnel des communes du schéma
- Atténuations de produits
- Charges de personnel de la Communauté de communes
- Autres charges de gestion courante
- Services extérieurs
- Achats
- Charges financières, spécifiques et dotations
- Impôts et taxes

**En résumé : exception faite des charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, progression des dépenses réelles entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 de + 1 427 K€ avec pour principales variations :**

- **atténuations de produits : + 692 K€** : augmentation essentiellement liée à l'accroissement du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; il convient de souligner que cette dépense s'équilibre en recettes avec le compte 70611 ;
- **autres charges de gestion courante : + 258 K€** : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des systèmes d'information » ;
- **charges de personnel de la Communauté de communes : + 243 K€** ;
- **services extérieurs : + 234 K€** : augmentation essentiellement liée à une hausse des montants des contrats de prestations de services.

Dépenses réelles de fonctionnement [en K €]	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Achats [chap. 60]	613	625
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	2 971	3 205
Impôts et taxes [chap. 63]	29	22
Charges de personnel [chap. 012] ( <b>Communauté de communes</b> )	3 804	4 047
Atténuations de produits [chap. 014]	3 556	4 248
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 505	3 763
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotat* [chap. 68]	66	60
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>14 543</b>	<b>15 970</b>
Charges de personnel [chap. 012] ( <b>Communes du schéma de mut.</b> )	6 820	7 239
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>21 363</b>	<b>23 208</b>

## *Focus sur la gestion des ressources humaines*

### *Préambule*

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a adopté un schéma de mutualisation intégrant à ce jour onze de ses quinze communes membres. Ce schéma s'est notamment traduit par la mise en commun de l'ensemble des services fonctionnels et opérationnels des douze collectivités concernées, tous les agents de ces dernières appartenant ainsi à un service commun. Trois catégories de services communs peuvent être distinguées :

- les services communs déconcentrés (SCD), qui assurent la mise en œuvre des compétences communales et sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire ;
- les services communs centraux (SCC), en l'occurrence les services « ressources humaines », « comptabilité-finances », « achats-marchés », « infogérance des systèmes d'information » et « communication », tous placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA ;
- les autres services communs, qui assurent la mise en œuvre des compétences communautaires et sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA.

Dans le présent rapport, les services de la première catégorie sont désignés sous le vocable de services des communes adhérentes au schéma de mutualisation, ceux relevant des seconde et troisième catégories (dont les agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président) sous le vocable de services de la Communauté de communes.

Au 31 décembre 2024, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) compte **253,72 emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)** :

- dont **173,89 ETP** affectés aux **services des communes adhérentes au schéma de mutualisation** ;
- dont **79,83 ETP** affectés aux **services de la Communauté de communes**.

### *Perspectives 2025 en matière d'évolution des effectifs permanents*

**S'agissant des services de la Communauté de communes**, est prévue la création en 2025 des emplois suivants :

- deux emplois permanents à temps complet, relevant de filière technique, en catégorie C, afin d'occuper les fonctions d'agents d'exploitation au sein du service Eau & assainissement (soit + 2,00 ETP) ; ces créations s'inscrivent dans le cadre de la structuration actuellement en cours du service, les deux agents ayant vocation à se substituer aux agents municipaux qui assuraient jusqu'à présent l'exploitation d'un certain nombre de stations (fin des conventions opérationnelles avec les communes) ainsi qu'à assurer un certain nombre de missions jusqu'alors confiées à des prestataires extérieurs (fin de contrats de prestations de services) ;
- un emploi permanent à temps complet, relevant de filière technique, en catégorie C, afin d'occuper les fonctions d'agent de voirie au sein du service Voirie ; cet emploi s'inscrit en remplacement de l'ancien emploi de chef d'équipe de la voirie, supprimé au cours du dernier trimestre 2024.

Par conséquent, **au 31 décembre 2025, la Communauté de communes devrait compter 82,83 emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP).**

**La Communauté de communes poursuit ainsi sa politique de maîtrise de ses effectifs,** disposant d'un nombre modeste d'emplois permanents au vu des nombreuses compétences exercées (que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de services à la population ou de compétences techniques).

### *Perspectives 2025 en matière d'évolution de la masse salariale*

En ce qui concerne **l'évolution de la masse salariale en 2025, c'est-à-dire des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**, il convient tout d'abord de rappeler en préambule que doivent être distinguées :

- les **charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation** (refacturées aux communes concernées via l'attribution de compensation), estimées à **7 239 K€** dans le cadre du budget primitif 2025 ;
- les **charges de personnel de la Communauté de communes** proprement dites, estimées à **4 047 K€** dans le cadre du budget primitif 2025.

**S'agissant des seules charges de personnel de la Communauté de communes,** elles devraient donc s'élever à 4 047 K€ en 2025, soit une augmentation de 246 K€ par rapport au montant réalisé durant l'exercice 2024 (3 801 K€) :

- estimation de l'impact du recrutement des agents sur les emplois nouvellement créés, du remplacement de certains emplois jusqu'alors vacants ou momentanément vacants : + 136 K€ ;
- estimation de l'impact du GVT, des mesures de revalorisation salariale, de la mise en œuvre de la prévoyance : + 110 K€.

**Quand bien même les charges de personnel de la Communauté de communes progressent, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 33%) quant à lui reste stable par rapport à l'exercice précédent et, surtout, continue d'être largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires (44%).**

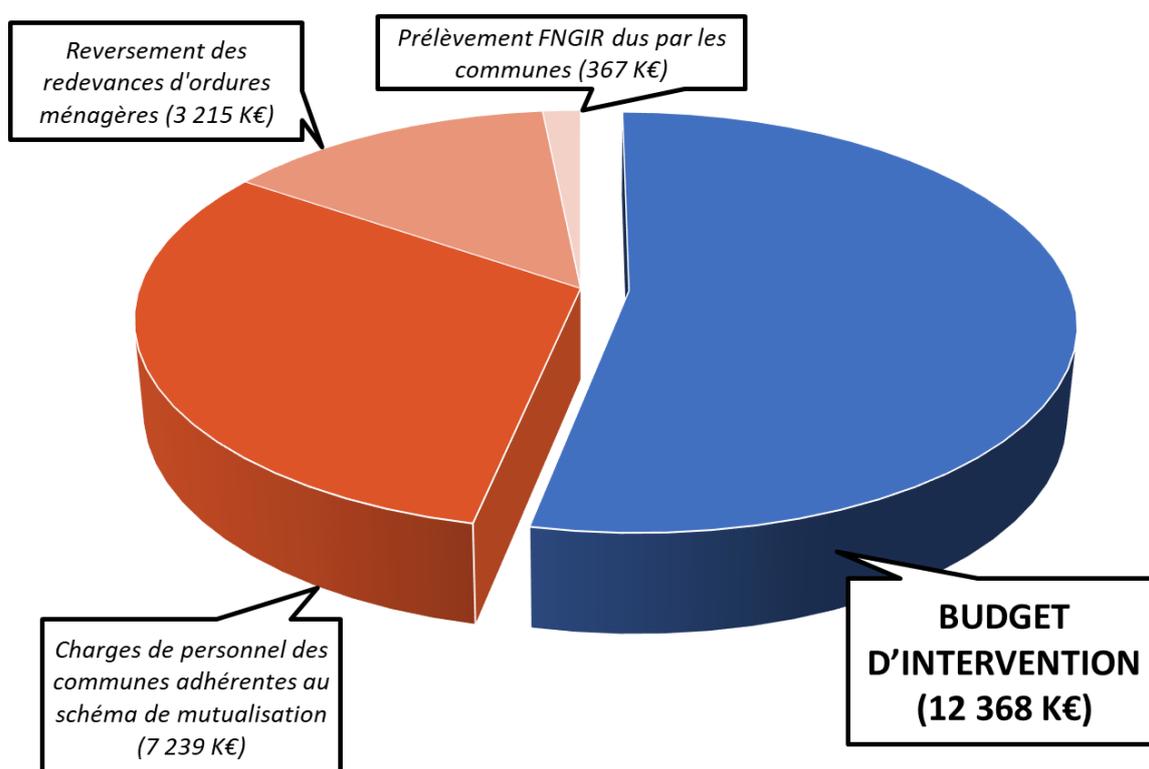
Ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
A = Dépenses du personnel dit « communautaire »	3 803 560 €	4 047 140 €
B = Budget d'intervention de la Communauté de communes (1)	11 635 589 €	12 367 800 €
<b>Ratio A / B</b>	<b>33%</b>	<b>33%</b>
<b>Statistiques nationales (2)</b>	<b>44%</b>	

(1) Dépenses réelles de fonctionnement après déduction des dépenses « fléchées et compensées » que sont (i) les dépenses du personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées aux syndicats concernés, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation.

(2) Données Direction générale des collectivités locales (DGCL) « Les collectivités locales en chiffres » : ratio financier 7 des groupements de communes à fiscalité propre 30 000 à 50 000 habitants.

## Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement est estimé dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2025 à 12 368 K€, soit une progression de + 732 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.**



Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [en K €]	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	21 343	23 188
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 6 820	- 7 239
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 520	- 3 215
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 367	- 367
<b>= budget d'intervention de la Communauté de communes</b>	<b>11 636</b>	<b>12 368</b>

Hors ressources humaines, les principaux budgets d'intervention communautaire en termes de dépenses réelles de fonctionnement peuvent être estimés comme suit pour le budget primitif de l'exercice 2025 :

- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire** (incluant l'ensemble des services liés à la politique petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire) : 1 319 K€, soit + 92 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation liée à (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement

multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence (effet « *année pleine* » en 2025), (ii) l'augmentation de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance (en raison des accords de revalorisation salariale appliqués au sein du secteur), (iii) la reprise en régie des centres de loisirs de Bécon-les-Granits et de Saint-Augustin-des-Bois (effet « *année pleine* » en 2025), (iv) la mise en œuvre en 2025 des permanences de la maison des adolescents ;

- **budget Voirie** (incluant l'entretien et la gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) : 1 220 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Financement du PETR du Segréen** (incluant la contribution proprement dite versée au PETR du Segréen et celle au titre des interventions en milieu scolaire) : 942 K€ ; il convient de noter que les prévisions budgétaires établies lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2024 ont été surestimées ;
- **budget Administration générale et systèmes d'information** : 877 K€, soit + 350 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des systèmes d'information » (+ 299 K€) ; il convient de noter que ce nouveau marché concerne non seulement la Communauté de communes mais également l'ensemble des communes adhérentes au schéma de mutualisation, de telle sorte que la moitié du surcoût sera remboursée par ces dernières auprès de la CCVHA via l'attribution de compensation ;
- **budget Contribution versée au SDIS** en vue du fonctionnement des centres de secours et d'incendie implantés sur le territoire : 732 K€, soit + 12 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Bâtiments** (incluant l'entretien et la gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) : 623 K€, soit + 46 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la souscription en 2025 d'assurances TRC et dommage ouvrage dans le cadre de la construction des équipements France services et multi-accueil des Hauts-d'Anjou ;
- **budget Environnement, mobilités et SIG** (incluant les actions au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, de la GEMAPI, du SIG et des mobilités) : 409 K€, soit + 40 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la montée en puissance des actions mises en œuvre par les différents syndicats en charge de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques ;
- **budget Action culturelle et lecture publique** (incluant les prestations conduites au titre de l'action culturelle et de la lecture publique, hors actions menées par le PETR du Segréen) : 326 K€, soit + 27 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Solidarités**, en l'occurrence subvention versée auprès du centre intercommunal d'action sociale : 228 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Habitat** (incluant les actions de mise en œuvre de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique ainsi que l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage) : 174 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Développement économique, agricole et touristique** (incluant accompagnement des entreprises et animation économique, accompagnement de la filière agricole,

partenariat avec le GIP de l'Isle-Briand et La Gogane, entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée touristiques, etc.) : 113 K€, soit - 5 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : diminution liée à des besoins moindres en matière d'entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée à vocation touristique ;

- **budget Communication** : 135 K€, soit + 19 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau format du magazine communautaire et à une diffusion plus large de ce dernier ;
- **budget Eaux pluviales urbaines** (incluant les dépenses d'entretien et de maintenance des réseaux et infrastructures) : 92 K€.

Principaux budgets d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors ressources humaines) [en K €]	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Budget Petite enfance, enfance, jeunesse & numérique scolaire	1 227	1 319
Budget Voirie	1 219	1 220
Budget Financement du PETR du Segréen	984	942
Budget Administration générale & systèmes d'information	527	877
Budget Contribution versée au SDIS	720	732
Budget Bâtiments	577	623
Budget Environnement, mobilités & SIG	369	409
Budget Action culturelle & lecture publique	299	326
Budget Solidarités	226	228
Budget Habitat	171	174
Budget Communication	116	135
Budget Développement économique, agricole et touristique	118	113
Budget Eaux pluviales urbaines	107	92

**En résumé : progression des dépenses réelles entre le budget primitif 2024 et le budget primitif de l'exercice précédent de + 732 K€ avec pour principales variations :**

- **budget Administration générale & systèmes d'information** : + 350 K€ : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des SI » (+ 299 K€) ;
- **charges de personnel de la Communauté de communes** : + 243 K€ ;
- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire** : + 92 K€ : augmentation liée à (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, (ii) l'augmentation de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance, (iii) la reprise en régie des centres de loisirs de Bécon-les-Granits et de Saint-Augustin-des-Bois, (iv) la mise en œuvre en 2025 des permanences de la maison des adolescents.

### *Focus sur l'épargne brute*

**Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025, l'épargne brute s'élève à 1 648 K€, soit à un niveau légèrement supérieur à celui escompté lors de la préparation du budget primitif de l'exercice 2024.**

<b>Épargne brute</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Budget primitif 2025</b>
Recettes réelles hors 775, 776 & chap. 78 [A]	22 963 304 €	24 836 066 €
Dépenses réelles hors 675, 676 & chap. 68 [B]	21 342 938 €	23 188 329 €
<b>Épargne brute [C=A-B]</b>	<b>1 620 366 €</b>	<b>1 647 737 €</b>

## Les recettes réelles d'investissement

**Les recettes d'équipement** regroupent l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes. Ces recettes sont estimées à 4 739 K€ dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025. Figurent parmi les principales recettes inscrites à ce chapitre :

- subventions versées par l'État et ses opérateurs, les collectivités (conseil régional des Pays-de-la-Loire, conseil départemental de Maine-et-Loire, communes) ainsi que par les autres partenaires (CAF, etc.) : 4 303 K€ ;
- attribution de compensation versée par les communes pour la section d'investissement : 436 K€ (pour rappel, cette dernière se décompose comme suit : 1<sup>ère</sup> composante : les charges transférées par les communes à la CCVHA au titre de la compétence « eaux pluviales » ; 2<sup>nd</sup>e composante : les reversements de fiscalité, en l'occurrence le reversement mis en œuvre dans le cadre de la rétrocession d'une part du produit communal de la taxe d'aménagement).

Répartition des subventions d'investissement [en K €] (*)	Budget primitif 2025
Urbanisme, habitat & logement	202
Accueil des gens du voyage	671
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	1 249
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	255
Voirie & eaux pluviales	504
Protection de l'environnement & transition énergétique	301
Développement économique et touristique	140
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	1 356
Autres	61
<b>Total</b>	<b>4 739</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), à hauteur de 1 817 K€, ainsi qu'au produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 1 030 K€.

Recettes réelles d'investissement [en K €]	Budget primitif 2025
Recettes d'équipement [chap. 13 : subventions d'investissement] (*)	4 739
Recettes financières [chap. 10, 1068] (*)	2 846
Recettes d'opérations pour compte de tiers (*)	1 022
<b>Total des recettes réelles (*)</b>	<b>8 607</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## *Les dépenses réelles d'investissement*

**Les dépenses d'équipement** sont estimées à 8 906 K€ du budget primitif de l'exercice 2025. Dédiées à la mise en œuvre du projet de territoire, elles peuvent recouvrir tant des dépenses liées à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements ou infrastructures que des dépenses liées à l'investissement dit courant.

Les dépenses dédiées à la **voirie & eaux pluviales** constituent le premier poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 2 256 K€ ; parmi ces dépenses figurent :

- investissement consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Eaux pluviales urbaines adopté en 2024 : 1 108 K€ ;
- investissement courant consacré à la voirie, aux véhicules et au matériel roulant : 625 K€ ;
- frais d'études en vue de l'aménagement de la future rocade est - zone d'activités de la Sablonnière au Lion d'Angers : 285 K€ ;
- construction d'un hangar pour les services techniques communautaires, destiné à accueillir des générateurs photovoltaïques : 238 K€.

Les dépenses dédiées aux **services à la population** constituent le second poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 2 103 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- construction d'équipements petite enfance (multi-accueil aux Hauts-d'Anjou, multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence et modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers) : 1 585 K€ ;
- mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires : 303 K€ ;
- investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports, équipement des bibliothèques : 216 K€.

Les dépenses dédiées à la **cohésion territoriale et sociale**, et à ce titre à la construction du nouvel équipement France services des Hauts-d'Anjou, constituent le troisième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 461 K€ ; il convient de noter que ce montant inclue une quote-part liée à la construction de la mairie déléguée, quote-part remboursée par la commune.

Les dépenses dédiées à l'**accueil des gens du voyage** constituent le quatrième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 185 K€.

Les dépenses dédiées aux **mobilités** constituent le cinquième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 612 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- mise en œuvre d'une ligne de covoiturage structurante, mise en œuvre d'un réseau d'autostop sécurisé et mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos : 258 K€ ;
- aménagement de la voie cyclable inter-bourgs Bécon-les-Granits - Le Louroux-Béconnais, en mode « voie partagée » : 207 K€ ;
- études en vue de l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, de la voie cyclable inter-bourg Châteauneuf-sur-Sarthe – Brissarthe et autres voies : 147 K€.

Les dépenses dédiées à l'**urbanisme, habitat & logement** constituent le sixième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 546 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, et notamment l'étude et la programmation environnementale (incluant inventaire des zones humides, état initial de l'environnement et évaluation environnementale), évolution des documents d'urbanisme communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi : 476 K€ ;
- développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat : 70 K€.

Les dépenses dédiées à la **protection de l'environnement & transition énergétique** constituent le septième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 387 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- création d'une dorsale biogazière : 150 K€ ;
- mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères : 138 K€ ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles : 79 K€ ;
- mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables : 20 K€.

Les dépenses d'**investissement courant consacré à l'entretien courant des bâtiments et à l'administration** constituent le huitième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 272 K€.

Les dépenses dédiées au **développement économique et touristique** constituent le neuvième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 84 K€ : partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand, cogestion avec la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe du bateau La Gogane, aménagement de boucles équestres.

Répartition des dépenses d'équipement [en K €] (*)	Budget primitif 2025
Urbanisme, habitat & logement	546
Accueil des gens du voyage	1 185
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	1 461
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	612
Voirie & eaux pluviales	2 256
Protection de l'environnement & transition énergétique	387
Développement économique et touristique	84
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	2 103
Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments et à l'administration	272
<b>Total</b>	<b>8 906</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Les **dépenses financières** sont constituées essentiellement de :

- avance au budget annexe Assainissement : 1 000 K€ ; il convient de rappeler que cette avance au budget annexe a été programmée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ;
- avance au budget annexe Générateurs photovoltaïques : 2 K€ ;
- remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés : 181 K€.

Dépenses réelles d'investissement [en K €]	Budget primitif 2025
Dépenses d'équipement [chap. 20, 204, 21, 23] (*)	8 906
Dépenses financières[chap. 16, 27] (*)	1 184
Dépenses d'opérations pour compte de tiers (*)	832
<b>Total des dépenses réelles (*)</b>	<b>10 923</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

### *Focus sur la gestion de la dette*

La Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt durant l'exercice 2024** et prévoit de ne contracter **aucun nouvel emprunt en 2025**.

**Le montant total de l'encours de dette devrait diminuer au budget principal de 180 K€ en 2025.**

Évolution de l'encours de dette	Montant de l'encours au 31 décembre 2023	Montant de l'encours au 31 décembre 2024	Montant de l'encours au 31 décembre 2025
Budget principal	1 341 384 €	1 159 534 €	979 894 €

**À l'instar des exercices précédents, la Communauté de communes conforte sa capacité de désendettement.**

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget principal	Budget primitif 2025
Montant de l'encours de dette	979 894 €
Epargne brute	1 647 737 €
Capacité de désendettement en années	0,6

### Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal sont présentée toutes deux en sur-équilibre, cette situation s'expliquant notamment par la cession des pôles et maisons de santé réalisée en 2023 et 2024.

<b>Vue d'ensemble de la section de fonctionnement du budget principal</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Budget primitif 2025</b>
[011] Charges à caractère général	2 999 896,00	3 851 400,00	[013] Atténuations de charges	185 367,00	178 750,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	10 623 769,45	11 285 929,00	[70] Produits services, domaines, ventes	3 222 000,00	4 094 150,00
[014] Atténuations de produits	3 555 534,00	4 247 600,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	12 655 129,00	13 323 685,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 504 839,00	3 763 400,00	[731] Fiscalité locale	3 553 530,00	3 650 091,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 180 778,00	3 444 590,00
			[75] Autres produits de gestion courante	166 500,00	144 800,00
[66] Charges financières	45 000,00	39 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>21 362 938,45</b>	<b>23 208 329,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>22 963 304,00</b>	<b>24 836 066,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	6 320 611,29	1 000 000,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 900 000,00	1 500 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	760 000,00	550 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>29 583 549,74</b>	<b>25 708 329,00</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>23 723 304,00</b>	<b>25 386 066,00</b>
			<i>Résultat reporté</i>	5 860 245,74	5 500 000 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>29 583 549,74</b>	<b>25 708 329,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>29 583 549,74</b>	<b>30 886 066,00</b>

<b>Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Budget primitif 2025 *</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Budget primitif 2025 *</b>
[20] Immobilisations incorporelles	1 403 113,40	[13] Subventions d'investissement	4 738 676,68
[204] Subventions d'équipement versées	614 300,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00
[21] Immobilisations corporelles	1 567 690,31	[21] Immobilisations corporelles	0,00
[23] Immobilisations en cours	5 321 094,73	[23] Immobilisations en cours	0,00
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>8 906 198,44</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>4 738 676,68</b>
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 029 720,62
[13] Subventions d'investissement	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	1 816 524,91
[16] Emprunts et dettes assimilées	181 845,25	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00
[27] Autres immobilisations financières	1 002 100,00		
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 183 945,25</b>	<b>Recettes financières</b>	<b>2 846 245,53</b>
[45] Opérations pour comptes de tiers	832 417,57	[45] Opérations pour comptes de tiers	1 021 676,70
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 922 561,26</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>8 606 598,91</b>
		[021] Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	550 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 500 000,00
[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00	[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>13 122 561,26</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>12 756 598,91</b>
		<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>2 602 353,31</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>13 122 561,26</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>15 358 952,22</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## c. Les budgets annexes

### *Le budget annexe Immobilier d'entreprises*

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Communauté de communes compte 9 ateliers-relais, dont 2 ont été construits dans le cadre de crédits-bails et dont la propriété a donc vocation à terme à être transférée aux occupants.

Commune	Type	Surface disponible (en m <sup>2</sup> )	Surface louée (en m <sup>2</sup> )	Locataire	Type de bail
Miré	Usine-relais	1 260	1 260	MOM / Yusei Mold	Crédit-bail
Hauts-d'Anjou	Atelier-relais	334	204	Le plat qui roule	COP
Hauts-d'Anjou	Usine-relais	830	830	Anjou Santé	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	DMTP	Bail commercial
Bécon-les-Granits	Atelier-relais	320	320	MAAS	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	Trouillard Point P	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 01	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 02	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Usine-relais	1 500	1 500	Malicorne SA	Crédit-bail

Le budget primitif de l'exercice 2025 est établi sur la base suivante :

- s'agissant de la section de fonctionnement, cette dernière s'équilibre à hauteur de 347 K€ ; les recettes réelles proviennent (i) des loyers des ateliers-relais (à hauteur de 231 K€) et (ii) du remboursement par certains locataires de la taxe foncière (à hauteur de 20 K€) ; quant aux dépenses réelles, elles sont constituées essentiellement du versement de la taxe foncière (à hauteur de 20 K€), des intérêts des emprunts contractés (8 K€), des frais d'entretien courant des ateliers (3 K€), etc. ;
- s'agissant de la section d'investissement, cette dernière est présentée en sur-équilibre, à hauteur de 375 K€ en recettes et de 259 K€ en dépenses : les dépenses réelles comprennent essentiellement (i) les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 177 K€, (ii) les travaux dans les ateliers existants, à hauteur de 15 K€ ; compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, il n'est pas prévu en 2025 de projet d'extension d'un atelier-relais ou de création d'un nouvel atelier-relais.

La Communauté de communes envisage de ne contracter en 2025 aucun nouvel emprunt sur le budget annexe. Avec une épargne brute estimée en 2025 à 205 K€ et un montant de l'encours de dette au 31 décembre 2025 de 751 K€, la capacité de désendettement est inférieure à 4 ans (3,7 années tandis que le seul d'alerte est fixé à 12,0 ans).

<b>Vue d'ensemble du budget annexe Immobilier d'entreprises</b>					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
[011] Charges à caractère général	25 000,00	25 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	20 000,00	20 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	213 000,00	231 400,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00			
[66] Charges financières	11 300,00	7 600,00			
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00			
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
<b>Dépenses réelles</b>	<b>40 300,00</b>	<b>36 600,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>233 000,00</b>	<b>251 400,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	141 325,66	185 409,16			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	125 000,00	125 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 428,00	1 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>306 625,66</b>	<b>347 009,16</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>235 428,00</b>	<b>252 400,00</b>
			<b>Résultat reporté</b>	<b>71 197,66</b>	<b>94 609,16</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>306 625,66</b>	<b>347 009,16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>306 625,66</b>	<b>347 009,16</b>
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	8 297,66	0,00	[13] Subventions d'investissement	150 340,08	0,00
[21] Immobilisations corporelles	20 726,85	20 606,32	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	210 340,08	0,00			
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>238 637,74</b>	<b>20 606,32</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>150 340,08</b>	<b>0,00</b>
			[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	28 251,15	62 011,64
[16] Emprunts et dettes assimilées	184 605,61	187 305,61	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>423 970,20</b>	<b>207 911,93</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>178 591,23</b>	<b>62 011,64</b>
			[021] Virement de la section de fonctionnement	141 325,66	185 409,16
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 428,00	1 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sect*	125 000,00	125 000,00
[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	3 000,00	[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	3 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>526 398,20</b>	<b>211 911,93</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>544 916,89</b>	<b>375 420,80</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>18 518,69</b>	<b>47 399,71</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>544 916,89</b>	<b>259 311,64</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>544 916,89</b>	<b>375 420,80</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

### Le budget annexe Zones d'activités économiques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Communauté de communes compte 7 zones d'activités économiques disposant de parcelles cessibles (exception faite de la zone de La Grée, dont la gestion a été concédée à Alter).

Nom de la zone	Commune	Surface totale cessible	Surface restante cessible au 31/12/2024
Zone La Clercière	Bécon-les-Granits		
Zone Les Peupliers	Erdre-en-Anjou	11 581,00	3 080,00
Zone Les Victoires	Erdre-en-Anjou	98 837,00	6 443,00
Zone La Grée	Grez-Neuville		
Zone de Grioul	Grez-Neuville		
Zone La Fontaine	Les Hauts-d'Anjou	88 191,00	35 707,00
Zone Les Groies	Les Hauts-d'Anjou		
Zone La Louvarderie	Les Hauts-d'Anjou		
Zone Saint-Jean	Les Hauts-d'Anjou	81 266,00	6 950,00
Zone La Grosse Pierre	Le Lion d'Angers		
Zone La Sablonnière	Le Lion d'Angers	319 359,00	65 283,00
Zone Le Rochereau	Miré	59 607,00	13 116,00
Zone de Saint-Augustin	Saint-Augustin-des-Bois		
Zone Le Vallon	Val d'Erdre-Auxence	80 703,00	55 853,00
<b>TOTAL</b>			<b>186 432,00</b>

Le budget primitif de l'exercice 2025 est établi sur la base suivante :

- s'agissant de la section de fonctionnement, elle est présentée en sur-équilibre ; les recettes réelles sont constituées du produit de la cession des terrains aménagés à hauteur de 627 K€ (hypothèse de cession de 24 831 m<sup>2</sup> de parcelles aménagées) ; quant aux dépenses réelles, elles s'élevent à 949 K€, correspondant pour l'essentiel à la première tranche des travaux d'aménagement en vue de l'extension de la zone d'activité de La Sablonnière ;
- s'agissant de la section d'investissement, il convient de rappeler les avances du budget principal réalisées durant l'exercice 2023, à hauteur de 1 668 K€ ; est maintenu le sur-financement.

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

<b>Vue d'ensemble du budget annexe Zones d'activités économiques</b>					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
[011] Charges à caractère général	84 000,00	948 900,00	[70] Produits services, domaines, ventes	458 416,18	626 775,00
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	[75] Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>84 005,00</b>	<b>948 905,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>458 421,18</b>	<b>626 780,00</b>
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 540 276,66	1 434 016,11
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 854 103,56</b>	<b>2 514 393,58</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 998 698,04</b>	<b>2 060 796,11</b>
			<i>Résultat reporté</i>	<i>360 224,73</i>	<i>455 864,91</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>1 854 103,56</b>	<b>2 514 393,58</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>2 358 922,77</b>	<b>2 516 661,02</b>
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *
			[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>			<b>Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 540 276,66	1 434 016,11	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 540 276,66</b>	<b>1 434 016,11</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 770 098,56</b>	<b>1 565 488,58</b>
<i>Solde d'exécution reporté</i>				<i>0,86</i>	<i>204 610,84</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>1 540 276,66</b>	<b>1 434 016,11</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>1 770 099,42</b>	<b>1 770 099,42</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## Le budget annexe Assainissement

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif (SPAC) ainsi qu'au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

En préambule, il convient de rappeler que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est **compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière d'assainissement**. Dans ce cadre, sont confiées au service communautaire Eau & assainissement les missions suivantes :

- gestion du **service public d'assainissement collectif (SPAC)**, et notamment (i) gestion et contrôle des raccordements au réseau de collecte et de transport des eaux usées, (ii) entretien et renouvellement du réseau de collecte et de transport des eaux usées, (iii) exploitation et renouvellement des stations de traitement et suivi de l'élimination des boues produites ; au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le territoire de la Communauté de communes compte 29 principaux systèmes d'assainissement collectif, 25 étant gérés en régie et 4 dans le cadre d'une délégation de service public (systèmes du Lion d'Angers, d'Andigné, de Thorigné-d'Anjou et de Châteauneuf-sur-Sarthe) ;
- gestion du **service public d'assainissement non collectif (SPANC)**, et notamment mise en œuvre du contrôle réglementaire des installations d'assainissement non collectif.

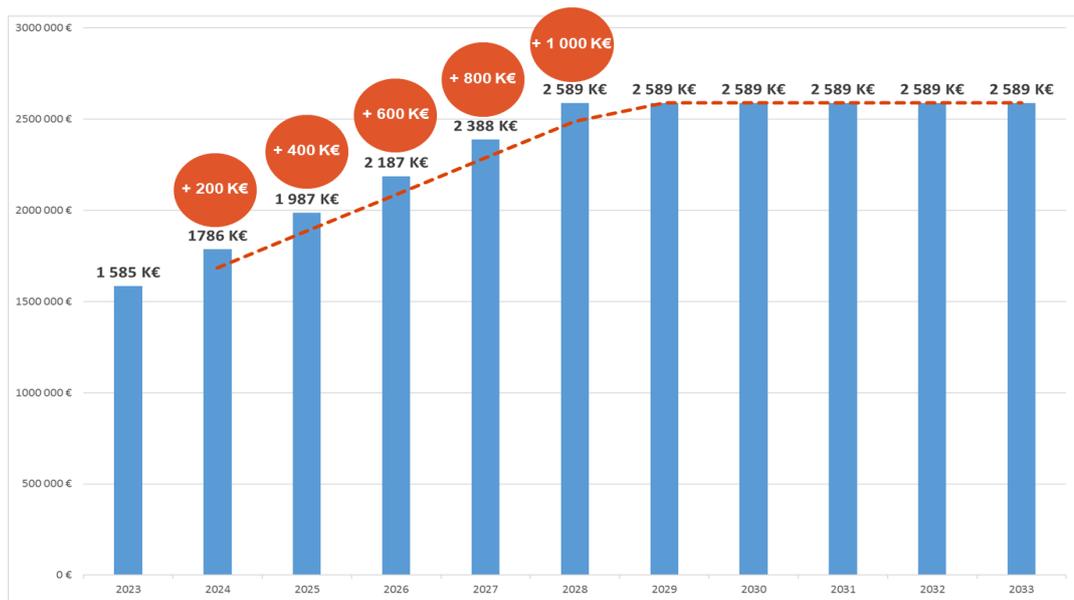
Mode de gest°	Commune	Système d'assainissement	Filière de traitement	Capacité nominale (EH)
Régie	Bécon-les-Granits	Bécon-les-Granits	Boues activées	2 500
Régie	Chambellay	Chambellay	Lagunage	425
Régie	Chenillé-Champteussé	Champteussé-sur-Baconne	Lagunage	180
Régie	Chenillé-Champteussé	Chenillé-Changé	Lagunage	300
Régie	Erdre-en-Anjou	Brain-sur-Longuenée	Filtres plantés	800
Régie	Erdre-en-Anjou	Gené	Filtres plantés	450
Régie	Erdre-en-Anjou	Pouéze	Boues activées	1 650
Régie	Erdre-en-Anjou	Vern-d'Anjou	Boues activées	2 200
Régie	Grez-Neuville	Grez-Neuville	Lagunage	950
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Brissarthe	Lagunage	367
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Champigné	Boues activées	1 900
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Cherré	Lagunage	350
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Contigné	Boues activées	315
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Marigné	Filtres plantés	450
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Querré	Filtres plantés	275
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Soeudres	Biodisque	250
Régie	La Jaille-Yvon	La Jaille-Yvon	Filtres plantés	180
Régie	Juvardeil	Juvardeil	Boues activées	533
Régie	Miré	Miré	Boues activées	1 000
Régie	Montreuil-sur-Maine	Montreuil-sur-Maine	Filtres plantés	800
Régie	Saint-Augustin-des-Bois	Saint-Augustin-des-Bois	Filtres plantés	1 000
Régie	Sceaux-d'Anjou	Sceaux-d'Anjou	Filtres plantés	450
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Cornuaille	Lagunage	500
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Louroux-Béconnais	Boues activées	3 000
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Villemoisan	Lagunage	350
DSP	Les Hauts-d'Anjou	Châteauneuf-sur-Sarthe	Boues activées	4 200
DSP	Le Lion d'Angers	Andigné	Lagunage	250
DSP	Le Lion d'Angers	Le Lion d'Angers	Boues activées	7 000
DSP	Thorigné-d'Anjou	Thorigné-d'Anjou	Lagunage	900

### La section d'exploitation

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025, la section d'exploitation présentée en sur-équilibre. Il convient de souligner que l'excédent a vocation à financer les nombreux investissements programmés tout au long des années suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033.

Les recettes réelles, d'un montant de 2 748 K€, sont essentiellement constituées :

- du produit de la redevance d'assainissement collectif, à hauteur de 2 442 K€ ;
  - en 2023, afin que la Communauté de communes puisse disposer des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées et à la remise à niveau de l'exploitation, le conseil communautaire a décidé de revoir le tarif cible 2028 de la redevance d'assainissement collectif, cette révision permettant d'accroître les recettes annuelles d'exploitation à terme à hauteur d'un million d'euros ;
  - en 2025, le montant du produit de la redevance devrait s'élever à 2 442 K€, dont 1 987 K€ au titre de l'exercice 2025 et dont 455 K€ au titre de l'exercice 2024 (le syndicat d'eau de l'Anjou n'ayant pas reversé à la CCVHA l'ensemble des sommes attendues) ;



Evolution de la redevance d'assainissement collectif (en € constants)

- du produit de la participation au financement de l'assainissement collectif, à hauteur de 150 K€ ;
- du produit de la redevance performance des réseaux, à hauteur de 70 K€ (ce produit est intégralement reversé auprès de l'agence de l'eau) ;
- du produit des contrôles des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 45 K€ ;
- du produit des contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif, à hauteur de 37 K€.

Quant aux dépenses réelles, elles s'élèvent à 1 277 K€ :

- les services extérieurs (chapitres 61 et 62) constituent en 2025 le premier poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 600 K€ ; sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, d'exploitation, etc. ;
- les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) constituent en 2025 le second poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 273 K€ (remboursement auprès du budget principal du personnel mis à disposition pour la mise en œuvre de la compétence Assainissement) ;
- les achats (chapitre 60) constituent en 2025 le troisième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 227 K€ : y figurent les dépenses liées à la consommation d'eau et d'électricité pour les stations et installations gérées en régie (210 K€) ainsi que celles relatives à l'acquisition de chlorure ferrique pour certaines stations d'épuration à boues activées (7 K€), de petit équipement divers (10 K€) ;
- les charges financières (chapitre 66) constituent en 2025 le quatrième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 87 K€ (intérêts des emprunts contractés) ;
- les impôts, taxes et versements assimilés (chapitre 63) constituent en 2025 le cinquième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 70 K€ (reversement auprès de l'agence de l'eau du produit de la redevance performance des réseaux).

### *La section d'investissement*

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025, la section d'investissement est présentée en sur-équilibre. Il convient de souligner que l'excédent a vocation à financer les nombreux investissements programmés tout au long des années suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033.

Les recettes réelles, d'un montant de 2 748 K€, sont essentiellement constituées :

- des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes pour les différentes opérations de travaux programmées dans le cadre du schéma directeur des eaux usées, à hauteur de 1 233 K€ ; ces subventions sont versées par l'agence de l'eau (960 K€) ainsi que par le conseil départemental (273 K€) ; s'agissant des nouvelles opérations de travaux initiées en 2025, compte-tenu du contexte général des finances publiques, il a été décidé de retenir une hypothèse prudente fondée sur un taux de financement des projets de 35% par l'agence de l'eau... et de 0% par le conseil départemental... ;
- de l'avance du budget principal, d'un montant de 1 000 K€, planifiée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033).

Quant aux dépenses réelles, elles s'élèvent à 3 071 K€. Parmi ces dernières, il convient de distinguer (i) les dépenses d'équipement, à hauteur de 2 729 K€, (ii) les dépenses financières, en l'occurrence les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 341 K€.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 2 729 K€, se répartissent entre :

- les opérations de travaux programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 1 913 K€ ;
- les autres opérations de travaux : 528 K€ ;
- l'investissement courant consacré aux réseaux, aux équipements et aux stations : 287 K€.

<b>Opérations de travaux inscrites au schéma directeur des eaux usées et programmées en 2025</b>		
<b>Déploiement des équipements d'autosurveillance</b>		<b>72 943 €</b>
Opération n°AS	Priorité 1	72 943 €
<b>Système d'assainissement d'Andigné</b>		<b>197 781 €</b>
Opération n°AND-01	Priorité 1	197 781 €
Opération n°AND-02	Priorité 2	
<b>Système d'assainissement de Bécon-les-Granits</b>		<b>16 701 €</b>
Opération n°BEC-02	Priorité 1	10 753 €
Opération n°BEC-03	Priorité 3	5 948 €
<b>Système d'assainissement de Chambellay</b>		<b>12 650 €</b>
Opération n°CHB-01	Priorité 1	12 650 €
<b>Système d'assainissement de Champigné</b>		<b>315 440 €</b>
Opération n°CHP-01	Priorité 1	315 440 €
<b>Système d'assainissement de Contigné</b>		<b>82 225 €</b>
Opération n°CON-01	Priorité 1	82 225 €
<b>Système d'assainissement de la Cornuaille</b>		<b>16 785 €</b>
Opération n°COR-01	Priorité 1	16 785 €
<b>Système d'assainissement du Lion d'Angers</b>		<b>13 915 €</b>
Opération n°LLA-03	Priorité 1	13 915 €
<b>Système d'assainissement du Louroux-Béconnais</b>		<b>66 160 €</b>
Opération n°LLB-02	Priorité 1	66 160 €
<b>Système d'assainissement de Marigné</b>		<b>6 325 €</b>
Opération n°MAR-01	Priorité 1	6 325 €
<b>Système d'assainissement de Miré</b>		<b>29 572 €</b>
Opération n°MIR-01	Priorité 1	12 650 €
Opération n°MIR-02	Priorité 1	15 006 €
Opération n°MIR-03	Priorité 2	1 916 €
<b>Système d'assainissement de Sceaux-d'Anjou</b>		<b>1 004 457 €</b>
Opération n°SCA-01	Priorité 1	18 975 €
Opération n°SCA-02	Priorité 1	985 482 €
<b>Système d'assainissement de Vern-d'Anjou</b>		<b>78 463 €</b>
Opération n°VRN-02	Priorité 5	78 463 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 913 416 €</b>

Le montant des dépenses d'équipement durant l'exercice 2025 progresse par rapport à l'exercice précédent, conformément à ce qui était prévu au plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations initialement programmées en 2024 ont dû être basculées en 2025.

In fine, durant les deux exercices 2024 et 2025 cumulés, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 679 K€, soit un niveau d'investissement conforme en termes de montant à ce qui était prévu initialement au plan pluriannuel d'investissement.

En revanche, il convient de noter que toutes les opérations initialement programmées dans le cadre du PPI en 2025 ne pourront être maintenues en 2025 et certaines devront être reportées, en raison notamment d'un surenchérissement du coût des travaux.

La Communauté de communes envisage de ne contracter en 2025 aucun nouvel emprunt sur le budget annexe. Avec une épargne brute estimée en 2025 à 554 K€ et un montant de l'encours de dette au 31 décembre 2025 de 2 043 K€, la capacité de désendettement est inférieure à 4 ans (3,7 années tandis que le seul d'alerte est fixé à 12,0 ans).

<b>Vue d'ensemble de la section d'exploitation du budget annexe Assainissement</b>					
Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
[011] Charges à caractère général	1 087 200,00	896 500,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	2 082 500,00	2 747 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	191 800,00	273 150,00	[75] Autres produits de gestion courante	400,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	10 500,00	10 500,00			
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>1 289 500,00</b>	<b>1 180 150,00</b>	<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>2 082 900,00</b>	<b>2 747 400,00</b>
[66] Charges financières	100 500,00	87 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	8 500,00	8 500,00	[77] Produits spécifiques	100,00	100,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00	1 500,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 277 150,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>2 083 000,00</b>	<b>2 747 500,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	1 426 017,97	1 000 000,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 360 000,00	1 196 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	360 000,00	475 500,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>4 186 017,97</b>	<b>3 473 150,00</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>2 443 000,00</b>	<b>3 223 000,00</b>
			<b>Résultat reporté</b>	<b>1 743 017,97</b>	<b>1 385 799,36</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>4 186 017,97</b>	<b>3 473 150,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>4 186 017,97</b>	<b>4 608 799,36</b>

<b>Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe Assainissement</b>			
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	299 863,48	[13] Subventions d'investissement	1 233 230,55
[21] Immobilisations corporelles	278 432,43	[16] Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
[23] Immobilisations en cours	2 150 666,43		
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 728 962,34</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>2 233 230,55</b>
[16] Emprunts et dettes assimilées	341 700,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00
		[106] Réserves	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 070 662,34</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>2 233 230,55</b>
		[021] Virement de la section d'exploitation	1 000 000,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	475 500,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 196 000,00
[041] Opérations patrimoniales	900 000,00	[041] Opérations patrimoniales	900 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>4 446 162,34</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>5 329 230,55</b>
		<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>154 613,92</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>4 446 162,34</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>5 483 844,47</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## Le budget annexe Générateurs photovoltaïques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la production et à la distribution d'énergie solaire photovoltaïque. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Le budget primitif de l'exercice 2025 est établi sur la base suivante :

- s'agissant de la section d'exploitation, cette dernière s'équilibre à hauteur de 8 K€ ; les recettes réelles proviennent du produit de la vente d'électricité tandis que les dépenses réelles sont constituées des seuls frais de maintenance des futures installations ;
- s'agissant de la section d'investissement, cette dernière s'équilibre à hauteur de 66 K€ ; sont inscrits en dépenses les frais d'études et de travaux liés à l'installation des deux unités de production d'électricité photovoltaïque ; quant aux recettes, elles sont composées de la subvention du conseil régional (à hauteur de 45 K€) et d'une avance du budget principal (à hauteur de 2 K€).

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

Vue d'ensemble du budget annexe Générateurs photovoltaïques					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
[011] Charges à caractère général	8 000,00	8 000,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00	8 000,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	44 130,00	44 730,00
[23] Immobilisations en cours	128 000,00	66 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	70 700,00	2 100,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>134 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>114 830,00</b>	<b>46 830,00</b>
			[021] Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>134 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>114 830,00</b>	<b>46 830,00</b>
			<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>19 170,00</i>	<i>19 170,00</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>134 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>134 000,00</b>	<b>66 000,00</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## **5. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 actualisé (budget principal)**

### **a. Un outil de pilotage et un instrument de prospective financière ayant vocation à être actualisé**

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a souhaité se doter d'un **projet de territoire ambitieux**. Adopté par le conseil communautaire en décembre 2019, il porte l'ambition politique et stratégique des Vallées du Haut-Anjou. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques, qui se déclinent en **88 projets et actions structurants** (tous repris dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat en juillet 2021).

**Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) constitue la traduction financière de la mise en œuvre de ces projets et actions tout au long de la période 2023-2028.** Outil d'analyse financière prospective, il permet de formaliser, prioriser et planifier les investissements communautaires sur le long terme (en l'occurrence six ans dans le présent cas), dans un objectif de transparence.

**Instrument évolutif**, il a vocation à **être actualisé chaque année**, au vu des modifications et réalisations intervenant en cours d'exercice, en fonction des imprévus liés aux projets ou d'autres aléas économiques, des évolutions des priorités politiques, etc. :

- une première version du PPI 2023-2028 pour le budget principal (édition 2023) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2023 ;
- une seconde version actualisée du PPI 2023-2028 pour le budget principal (édition 2024) a été approuvée par le conseil communautaire en mars 2024.

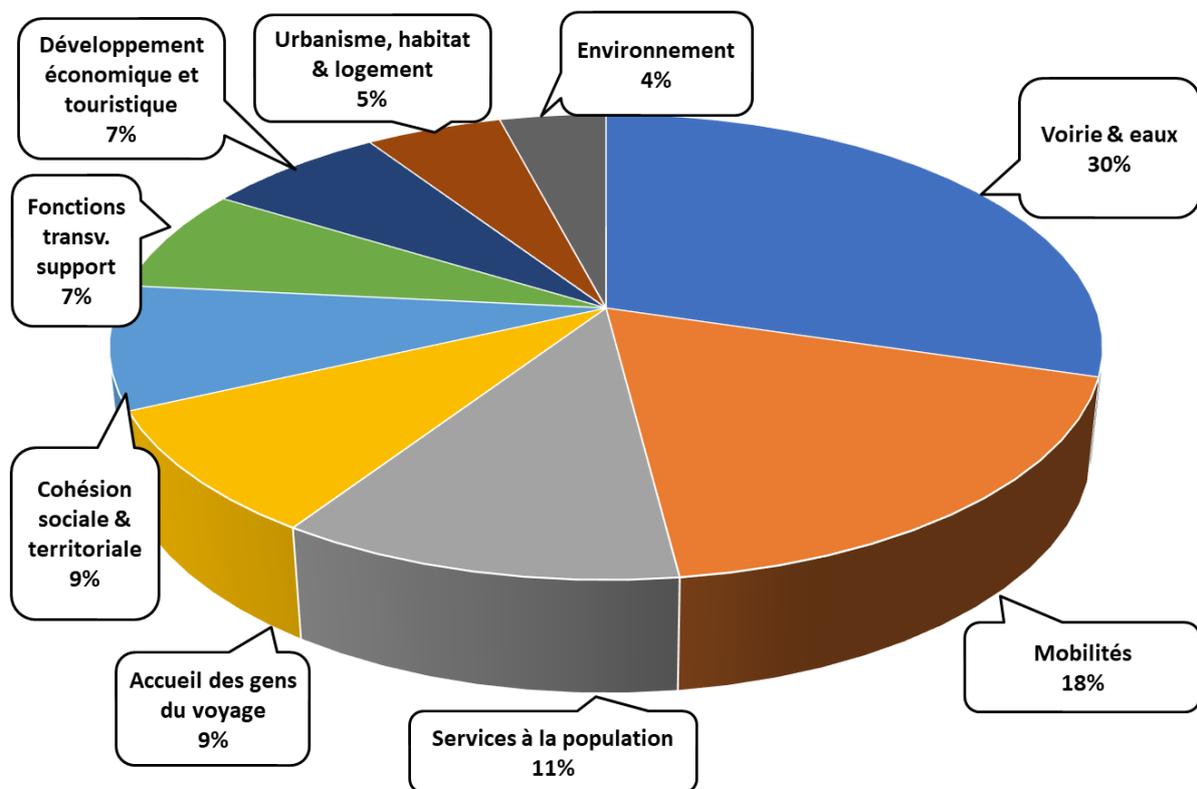
**Il convient dorénavant d'actualiser cette dernière version** au vu :

- des modifications et réalisations intervenues au cours de l'exercice 2024 ;
- de l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;
- de l'actualisation du coût des projets et de leurs financements prévus à compter de 2025 et durant la période restante 2026-2028, etc.

### **b. Les principales évolutions du PPI 2023-2028**

**Sont inscrits au PPI 2023-2028 actualisé 37 226 K€ de dépenses réelles d'investissement, soit une progression de + 2% par rapport à la précédente version du PPI. Ces 37 226 K€ sont consacrés à la mise en œuvre du projet de territoire.**

Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 [en K €]	Dépenses réelles
Urbanisme, habitat & logement	1 938
Accueil des gens du voyage	3 265
Cohésion sociale & territoriale (France services & siège de la CCVHA)	3 189
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	6 815
Voirie & eaux	11 053
Protection de l'environnement & transition énergétique	1 512
Développement économique et touristique	2 576
Services à la population	4 194
Fonctions transversales "support" administratives et techniques	2 685
<b>Total</b>	<b>37 226</b>



#### En matière d'urbanisme, habitat & logement :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à doter le territoire de démarches de planification structurantes (plan local d'urbanisme intercommunal), d'une stratégie en matière d'habitat adaptée aux enjeux (programme local de l'habitat), à assurer une offre de logement adaptés et à revitaliser les centres bourgs (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **1 938 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

### **En matière d'accueil des gens du voyage :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer / réhabiliter le réseau des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire et contribuer à la mise en œuvre d'une offre de logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation ; ont ainsi été inscrits au PPI l'aménagement de trois nouvelles aires d'accueil (Val d'Erdre-Auxence, Erdre-en-Anjou et les Hauts-d'Anjou / Champigné), la réhabilitation des deux aires existantes (Le Lion d'Angers et les Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe) et la construction de quatre logement adaptés aux Hauts-d'Anjou ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **3 265 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

### **En matière de cohésion sociale & territoriale :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à poursuivre le déploiement de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire, via le réseau des équipement France services ; a ainsi été inscrite au PPI la construction d'un nouvel équipement France services aux Hauts-d'Anjou ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **3 189 K€** (ce montant incluant l'opération de construction de la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, opération pour le compte de tiers) ;
- sont à noter parmi les principales évolutions par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024) :
  - (i) actualisation du montant des subventions d'investissement perçues au titre du de l'équipement France services des Hauts-d'Anjou (soit + 362 K€), avec notamment l'obtention d'une nouvelle subvention de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 (+ 200 K€) et l'augmentation de la subvention octroyée par le conseil régional (+ 102 K€) ;
  - (ii) inscription au PPI de la mise en œuvre du France services hors les murs (+ 80 K€).

### **En matière de mobilités :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité, développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de la proximité (en l'occurrence la pratique du vélo avec la mise en place d'un réseau de liaisons cyclables) ; ont ainsi été inscrits au PPI, entre autres, l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, de la voie cyclable Châteauneuf-sur-Sarthe – Brissarthe, de la voie cyclable Bécon-les-Granits - Le Louroux-Béconnais (en mode « voie partagée ») ainsi que des voies cyclables Châteauneuf-sur-Sarthe - Gare d'Etriché et Bécon-les-Granits - Saint-Augustin-des-Bois ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **6 815 K€** ;
- seule principale évolution par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024), l'inscription au PPI dans le cadre du déploiement du futur plan de mobilité simplifié (PDMS) de la mise en œuvre d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau d'autostop sécurisé et du schéma de stationnement sécurisé des vélos (+ 258 K€).

#### **En matière de voirie & eaux :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à renforcer les liens sur l'ensemble du territoire par un maillage d'infrastructures de voirie de qualité et à instaurer une politique de gestion des eaux pluviales urbaines performante, responsable et durable ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **11 053 K€** ;
- sont à noter parmi les principales évolutions par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024) :
  - (i) inscription au PPI d'une avance au budget annexe Assainissement (+ 1 000 K€) ; il convient de rappeler que cette avance au budget annexe a été programmée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ;
  - (ii) actualisation des montants liés à l'aménagement de la future rocade est - zone d'activités de la Sablonnière au Lion d'Angers (+ 485 K€) ; à noter que la moitié des dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux devrait être prise en charge par le conseil départemental et un quart par les communes du Lion d'Angers et de Montreuil-sur-Maine.

#### **En matière de protection de l'environnement & de transition énergétique :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à préserver le maillage bocager (protection et gestion des espaces naturels sensibles, restauration de mares, aides à la plantation de haies, etc.) et à mettre en œuvre une démarche de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, etc.) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **1 512 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

#### **En matière de développement économique & touristique :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer le tourisme (aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique, de boucles équestres, soutien aux équipements et sites touristiques tels que l'Isle-Briand ou la Gogane) et renforcer l'attractivité économique (avance au budget annexe Zones d'activités économiques, etc.) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **2 576 K€** ;
- seule principale évolution par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024), le retrait du présent PPI du remboursement de l'avance au budget annexe Zones d'activités économiques (avance opérée en 2023 pour un montant total de 1 668 K€) ; en effet, compte-tenu du rythme de vente des parcelles aménagées dans les zones au cours de ces dernières années, il apparaît aujourd'hui peu vraisemblable que ce remboursement puisse être initié avant 2029.

### **En matière de services à la population :**

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer un panel de services adaptés en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, sports, culture et lecture publique ; ont ainsi été inscrits au PPI, entre autres, la construction de deux équipements multi-accueil (l'un à Val d'Erdre-Auxence, l'autre aux Hauts-d'Anjou), l'aménagement d'un modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers, la mise en œuvre d'un programme d'équipement et d'informatisation des bibliothèques de proximité ainsi que le déploiement du plan d'équipement numérique des établissements scolaires ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **4 194 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

### **En matière de fonctions transversales « support » :**

- sont inscrits sous cette thématique l'investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments communautaires et aires d'accueil des gens du voyage, l'investissement courant consacré aux services administratifs (systèmes d'information, etc.), le remboursement des emprunts contractés ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **2 685 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique.

### **Après actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 pour le budget principal :**

- **Le montant total des dépenses réelles s'élève à 37 226 K€** (+ 2% par rapport à la précédente version du PPI).
- **Le montant total des recettes réelles<sup>1</sup>** (c'est-à-dire (i) les subventions d'investissement versées par l'Etat et ses opérateurs, les autres collectivités ainsi que par les partenaires de la Communauté de communes, (ii) les remboursements d'avances opérées par le budget principal auprès de budgets annexes) **s'élève pour sa part à 17 224 K€** (- 7% par rapport à la précédente version du PPI). Cette diminution tient essentiellement au choix de retirer du présent PPI le remboursement de l'avance au budget annexe Zones d'activités économiques (avance opérée en 2023 pour un montant total de 1 668 K€) ; en effet, compte-tenu du rythme de vente des parcelles aménagées dans les zones au cours de ces dernières années, il apparaît aujourd'hui peu vraisemblable que ce remboursement puisse être initié avant 2029.

---

<sup>1</sup> Hors produits du fonds de compensation de la TVA (compte 10222) et hors excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

À ce titre, il est intéressant de rappeler que sont inscrites au présent plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 pour le budget principal trois avances aux budgets annexes :

- avance du budget principal au budget annexe Zones d'activités économiques, réalisée durant l'exercice 2023, pour un montant total de 1 668 366,42 € ; son remboursement interviendra après 2028 et n'est donc pas inscrit dans le présent PPI ;
- avance du budget principal au budget annexe Assainissement, prévue durant l'exercice 2025, pour un montant total de 1 000 000,00 € ; son remboursement interviendra à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 000,00 € par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ; il n'est donc pas inscrit dans le présent PPI ;
- avance du budget principal au budget annexe Générateurs photovoltaïques, prévue durant l'exercice 2025, pour un montant total de 2 100,00 € ; son remboursement interviendra en 2028 et est donc inscrit dans le présent PPI.

Outre les subventions d'investissement (17 224 K€), les produits du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (3 621 K€) ainsi que le produit exceptionnel de la vente des pôles et maisons de santé (5 000 K€), **le financement du PPI est également assuré par les virements de la section de fonctionnement (autofinancement) pour un montant cumulé sur la période de 11 381 K€, soit un virement annuel moyen de 1 897 K€ ; cette hypothèse reste prudente compte-tenu du niveau d'épargne brute constaté durant ces derniers exercices.**

Actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 [en K €]	PPI édition 2024	PPI édition 2025
Dépenses réelles d'investissement cumulées sur la période 2023-2028 (=A)	36 348	37 226
Recettes réelles d'investissement cumulées sur la période 2023-2028 (=B)	18 432	17 224
Produits du FCTVA cumulés sur la période 2023-2028 (=C)	3 729	3 621
<b>Reste à financer (=A-B-C)</b>	<b>14 188</b>	<b>16 381</b>
Virement de la section de fonctionnement cumulé sur la période 2023-2028 (=D)	9 188	11 381
<i>Soit un virement annuel moyen de ...</i>	<i>1 531</i>	<i>1 897</i>
Produit net de la vente des pôles et maisons de santé (=E)	5 000	5 000
<b>Financement du solde (=D+E)</b>	<b>14 188</b>	<b>16 381</b>

Le financement sans nouveau recours à l'emprunt est rendu possible grâce à **une gestion rigoureuse et une maîtrise des dépenses de fonctionnement** permettant de **conforter la capacité d'autofinancement**.